



Etude de faisabilité d'une filière noisette locale en Creuse

Mai 2022

**Auteurs : *Etudiants de BSA, spécialisation APTERIA* : Maryon CANTREL - Florie
DANILO - Margaux PFISTER - Damien PONCELAS - Audrey RAYNAL**

*Rapport du projet professionnel commandité à BSA par Est Creuse Développement et
suivi par Nathalie Corade, Adeline Ugaglia et Bernard Del'homme, enseignants de BSA.*

Table des matières

Introduction.....	3
1. Une filière noisette pour répondre aux enjeux du territoire Est-Creuse et son agriculture	4
A. Le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement : un territoire marqué par la déprise agricole	4
B. Une filière noisette pour redynamiser le territoire Est-Creuse	5
C. Premier cadrage du périmètre de l'étude : la notion de filière locale.....	8
2. Une méthode qualitative pour étudier la faisabilité et l'acceptabilité du projet.....	10
A. Saisir les représentations des acteurs.....	10
B. Identifier des acteurs à interroger	12
C. Construire une grille d'analyse pour interpréter les données recueillies lors des entretiens.....	12
3. Des éléments favorables à la faisabilité d'une filière noisette même si des réserves existent	14
A. La noisette, un « marqueur » du territoire de la Creuse.....	14
B. Des acteurs favorables à l'implantation de la noisette malgré le manque d'engagement	16
C. Un marché de la noisette porteur	18
D. Des freins à la faisabilité à prendre en compte.....	19
La dépendance vis-à-vis de l'eau	19
Le cadre réglementaire	20
Le manque de connaissances.....	20
Le temps nécessaire pour lancer la noisette	22
La valorisation touristique	22
4. Un ancrage territorial qui dépend du mode de structuration de la filière	24
A. Une production et des débouchés ancrés sur le territoire	24
Un coût d'implantation conséquent.....	24
Des débouchés locaux prometteurs	25
B. Des choix à faire sur les opérateurs de transformation.....	27
Modèle d'organisation avec UNICOQUE.....	30
Modèle d'organisation « 100% local »	32
Modèle d'organisation « intermédiaire »	34
C. De la nécessité d'un portage politique.....	36
Conclusion	39
Bibliographie.....	41
Annexes.....	42

Annexe 1 - Guides d'entretien acteurs Territoire Est-Creuse	42
Annexe 2 : Comptes rendus des entretiens hors territoire.....	47
Annexe 3 : Entretiens acteurs territoire	69

Tableau 1 : Catégories d'acteurs interrogés lors des entretiens.....	12
Tableau 2 : Synthèse des données techniques concernant la production de noisettes.....	20
Tableau 3 : Degré d'implication des parties prenantes en fonction du modèle d'organisation de filière	38

Figure 1 : Carte de la Creuse	4
Figure 2 : Schéma d'une filière locale	9
Figure 3 : Schéma de caractérisation de l'attractivité du territoire pour la noisette.....	14
Figure 4 : Le marché de la noisette en demande de production	19
Figure 5 : La localisation des maillons de la filière noisette.....	24
Figure 6 : les principaux acteurs de la transformation de noisette en Creuse	26
Figure 7 : Les choix à faire en matière de transformation	27
Figure 8 : Modèle d'organisation de filière avec UNICOQUE.....	30
Figure 9 : Modèle d'organisation de filière « 100% local »	32
Figure 10 : Modèle d'organisation de filière « intermédiaire »	34

Introduction

En Creuse, face aux incertitudes qui pèsent sur l'agriculture du territoire, le Syndicat Mixte Est Creuse Développement a souhaité mettre en place l'étude de faisabilité d'une filière noisettes locale afin de diversifier l'agriculture de son territoire. Après avoir entamé des démarches depuis 3 ans, le Syndicat Mixte a décidé de demander à Bordeaux sciences Agro, à travers un projet professionnel conduit par les étudiants de l'option APTERIA (Agriculture, Proximité, Territoire d'Ici et d'Ailleurs), de poursuivre la réflexion sur l'opportunité de lancer une filière noisette et de faire des propositions d'organisation. Les étudiants ont ainsi eu pour mission d'étudier la faisabilité technico-économique de la construction d'une filière noisette en Creuse, en adéquation avec les enjeux du territoire Est-Creuse et les attentes des parties prenantes associées au projet.

Un groupe de cinq étudiants, encadrés par 3 enseignants de BSA et des personnes ressources locales, a donc mené ce travail entre Octobre 2021 et Février 2022, avec une semaine d'enquêtes sur le terrain en Janvier 2022.

Une restitution orale de ce travail a eu lieu en Creuse en Février 2022. Le document écrit reprend ce travail et en présente les principaux résultats. Après avoir présenté le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement, le territoire Est-Creuse, son agriculture et les enjeux inhérents à ceux-ci (Partie 1), nous détaillerons la méthode (Partie 2) qui nous a permis d'identifier les atouts et les freins à la mise en place d'une filière noisette (partie 3). Enfin, cela a permis d'aboutir à plusieurs propositions de modèles d'organisation d'une filière noisettes en Creuse (Partie 4).

En annexes, vous pourrez trouver les résultats issus des entretiens réalisés au cours de ce projet, portant notamment sur les freins et les leviers potentiels à la mise en place de cette filière, ainsi que sur la perception et le degré d'acceptabilité des acteurs interrogés à l'égard du projet.

1. Une filière noisette pour répondre aux enjeux du territoire Est-Creuse et son agriculture

A. Le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement : un territoire marqué par la déprise agricole

Le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement a été créé en 2019 à l'issue de la restructuration du pays Combraille en Marche. Il regroupe 2 communautés de communes : Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine. Il s'étend sur 92 communes avec une population de 31 000 habitants. Son objectif : animer et gérer le programme LEADER, piloter un programme de transition énergétique et de contractualisation territoriale. Le territoire d'action du syndicat est situé en région Nouvelle Aquitaine, à l'Est du département de la Creuse. Par ailleurs, aucune polarité dominante n'est présente au sein du territoire est-creusois. Il profite en revanche du dynamisme des grandes villes du département, étant localisé au carrefour de celles-ci.

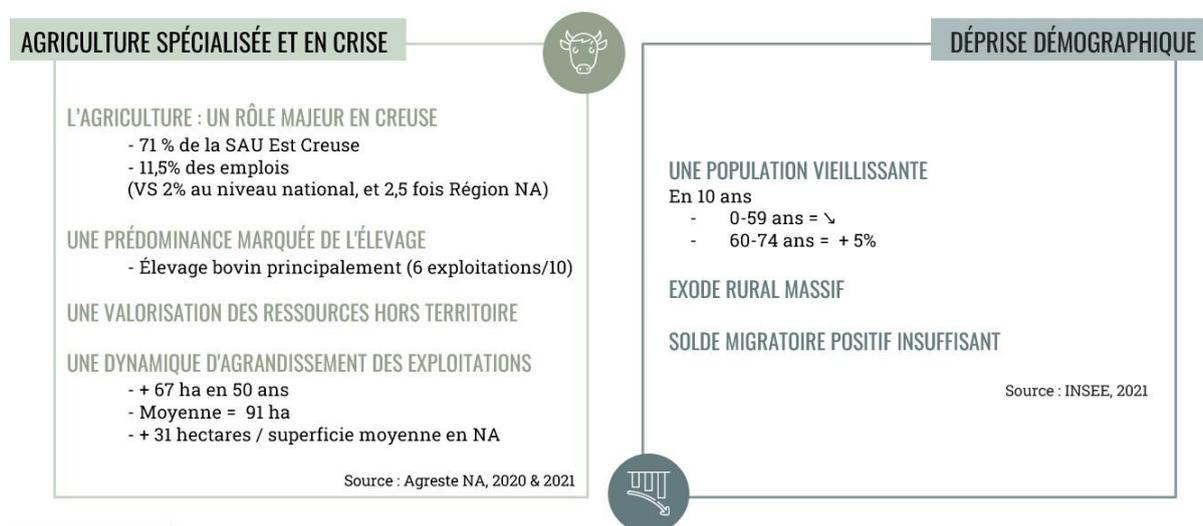
Figure 1 : Carte de la Creuse



Le territoire de l'Est-Creuse, tout comme l'ensemble du département, fait face à deux enjeux majeurs. En effet, (i) si l'agriculture joue un rôle majeur sur ce territoire, elle demeure aujourd'hui spécialisée et en crise. En Est-Creuse, elle occupe 71% de l'espace tandis qu'à l'échelle du département, elle contribue à 12% de l'emploi (Agreste, 2020). Les exploitations sont essentiellement tournées vers l'élevage bovin - c'est le cas pour 6 exploitations sur 10 (Agreste, 2021) - et vers un système naisseur. Malgré son importance, la valorisation des ressources agricoles se fait en dehors du territoire, car les ateliers de transformation (abattoirs et industries agro-alimentaires) se situent à l'extérieur du département. Par ailleurs, on constate un agrandissement des exploitations, avec plus de 67 ha/exploitation en moyenne en 50 ans. Ce faisant, les exploitations ont une SAU moyenne de 91 ha, soit 31 ha de plus qu'en Nouvelle-Aquitaine (Agreste, 2021). Notons toutefois qu'il s'agit surtout d'un phénomène de concentration, puisque les exploitations en cessation d'activité (perte en nombre de -25% en 10 ans) sont reprises par d'autres ; une reprise soutenue par les aides de la PAC à l'installation d'élevage (Agreste, 2021).

De plus, (ii) la dynamique démographique du département est défavorable. Premièrement, la densité de population de ce territoire est faible avec 15,6 habitants/km². De plus, la population du département est vieillissante et, en 10 ans, la part relative des personnes âgées de 0 à 59 ans a baissé au profit des 60-74 ans. En effet, cette dernière a progressé de +5% (INSEE, 2022). Par ailleurs, depuis la Première Guerre mondiale, l'exode rural est massif. Ainsi, si le solde migratoire demeure positif, celui-ci ne parvient pas à compenser la déprise.

LE SYNDICAT MIXTE EST CREUSE DÉVELOPPEMENT ET SES ENJEUX



B. Une filière noisette pour redynamiser le territoire Est-Creuse

Afin de valoriser ses ressources territoriales et pour répondre aux enjeux précités, le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement a démarré une réflexion en 2019. Sa stratégie de développement s'est appuyée sur deux outils. D'une part, le contrat de dynamisation et cohésion avec la Région Nouvelle Aquitaine. Ce dernier est établi pour une durée de 3 ans et

prévoit un appui d'ingénierie ainsi qu'un soutien financier. Il a été construit à la suite d'un diagnostic de territoire, de concertations entre élus et acteurs socio-professionnels, et le recensement de projets de territoire.

Ce document a permis d'élaborer une stratégie de développement du territoire Est-Creuse autour de 3 axes structurants :

- « Mieux vivre au Pays », dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie et d'installation en Est-Creuse ;
- « Mieux utiliser les ressources existantes pour un développement maîtrisé » ;
- « Est Creuse : territoire « d'énergies positives ».

De plus, un programme de recherche-action a été mis en place : c'est le programme Réacteurs. Ce programme utilise les marqueurs territoriaux du Massif Central de sorte à accompagner de façon collaborative les diagnostics de territoire et d'exploiter pleinement son potentiel.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EST CREUSE

DES OUTILS

Contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle Aquitaine

Programme de recherche "RÉACTEUR" avec ANCT et AGROPARISTECH

→ Utilisation des MARQUEURS TERRITORIAUX du Massif Central pour accompagner de façon collaborative les diagnostics de territoire.

Le contrat de dynamisation a permis d'élaborer une stratégie de développement autour de 3 axes structurants :

- Mieux « vivre au Pays » : améliorer les conditions de vie et d'installation en Est Creuse
- Mieux utiliser les ressources existantes pour un développement maîtrisé
- Faire d'Est Creuse un territoire « d'énergies positives »

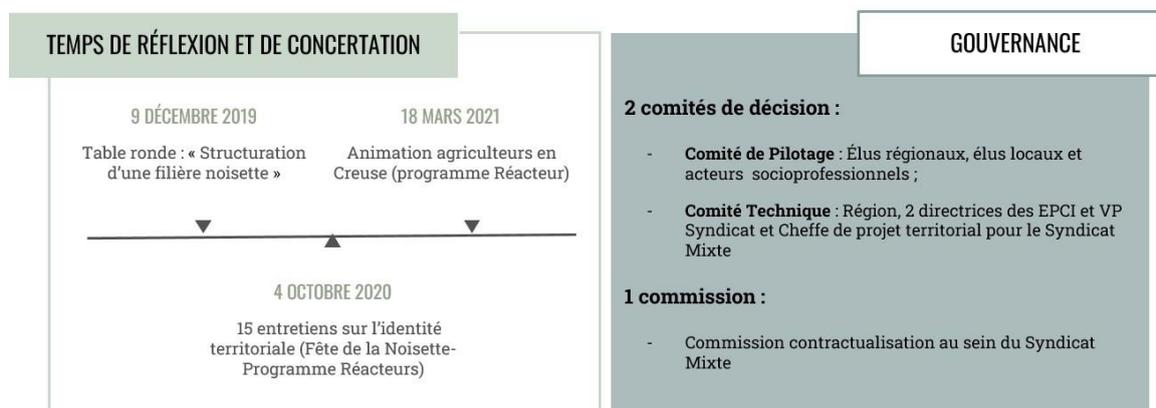
« Vivre au pays » constitue le premier axe structurant pour faire face aux enjeux du territoire Est Creuse. Une des 3 opérations de cet axe est la structuration d'une filière agricole afin de dynamiser et pérenniser les exploitations, en proposant une diversification des orientations techniques, et en renforçant l'identité du territoire. Afin de recréer du lien entre la population et son territoire, le syndicat a choisi de mettre en avant son identité par la réappropriation de produits locaux. Ainsi, identifiée comme une ressource territoriale, la noisette se retrouve dans divers aspects du territoire, et notamment la gastronomie avec « Le Creusois » : un gâteau typique de la Creuse, dont l'ingrédient principal est la noisette. Or, à ce jour, les noisettes sont importées pour y être transformées localement. Par conséquent, valoriser cette ressource territoriale sous-entend de développer et de relocaliser une filière permettant d'approvisionner les transformateurs locaux en noisettes.

Dès 2019, des ateliers de réflexion autour de la structuration de filière noisette en Creuse ont été animés par le syndicat. En décembre 2019, une première table ronde est organisée, avec pour objet principal la structuration d'une filière noisette locale. Ce temps a permis de réunir des acteurs socio-professionnels creusois, des élus, des collectivités territoriales ainsi que la Chambre d'agriculture de Creuse et la coopérative UNICOQUE. En octobre 2020, lors de la fête de la noisette et dans le cadre du programme Réacteurs, 15 entretiens sur l'identité territoriale ont été réalisés par AgroParisTech. Enfin, le 18 mars 2021, dans le cadre du projet Réacteurs, une animation auprès des agriculteurs en Creuse a eu lieu afin de pouvoir recueillir leurs impressions et motivations au sujet d'une potentielle filière noisette locale.

En parallèle, afin de piloter les échanges, plusieurs instances de décision ont été mises en place :

- Un comité de Pilotage regroupant élus régionaux, élus locaux et acteurs socioprofessionnels ;
- Un comité Technique où participe la Région Nouvelle-Aquitaine, les directrices et vice-présidents des EPCI et la cheffe de projet territorial pour le Syndicat Mixte ;
- Une commission de contractualisation au sein du Syndicat Mixte.

DES CONCERTATIONS DÉMARRÉES EN 2019

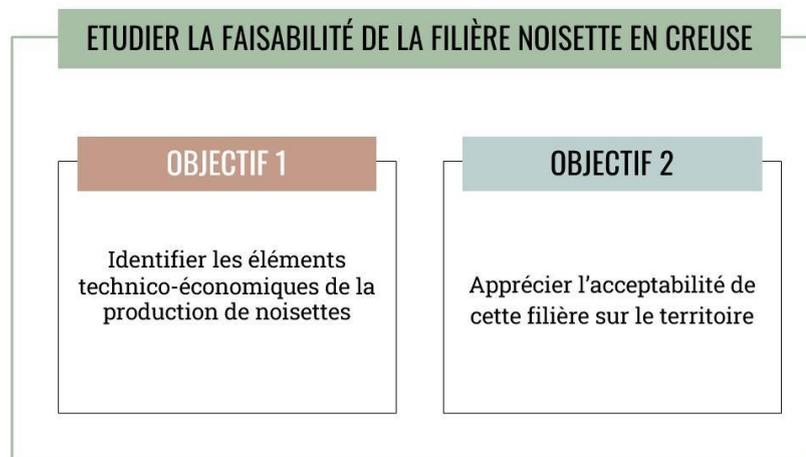


De ces rencontres et échanges un intérêt des acteurs pour la filière noisette a été mis en évidence. Cependant, il n'y a pas eu consensus quant aux modalités de structuration de cette filière. Le syndicat, souhaitant aller plus loin sur la faisabilité de cette filière, a confié à Bordeaux Sciences Agro une étude sur la faisabilité technico économique, humaine et culturelle d'une filière noisette en Creuse. Cette étude entend répondre à deux objectifs :

- **Objectif 1** : Identifier l'acceptabilité de la création d'une telle filière sur le territoire en identifiant et interrogeant les acteurs potentiellement intéressés ;
- **Objectif 2** : Identifier l'ensemble des éléments technico-économiques, sociaux et territoriaux relatifs à la structuration d'une filière noisette en Creuse.



OBJECTIFS DE L'ÉTUDE



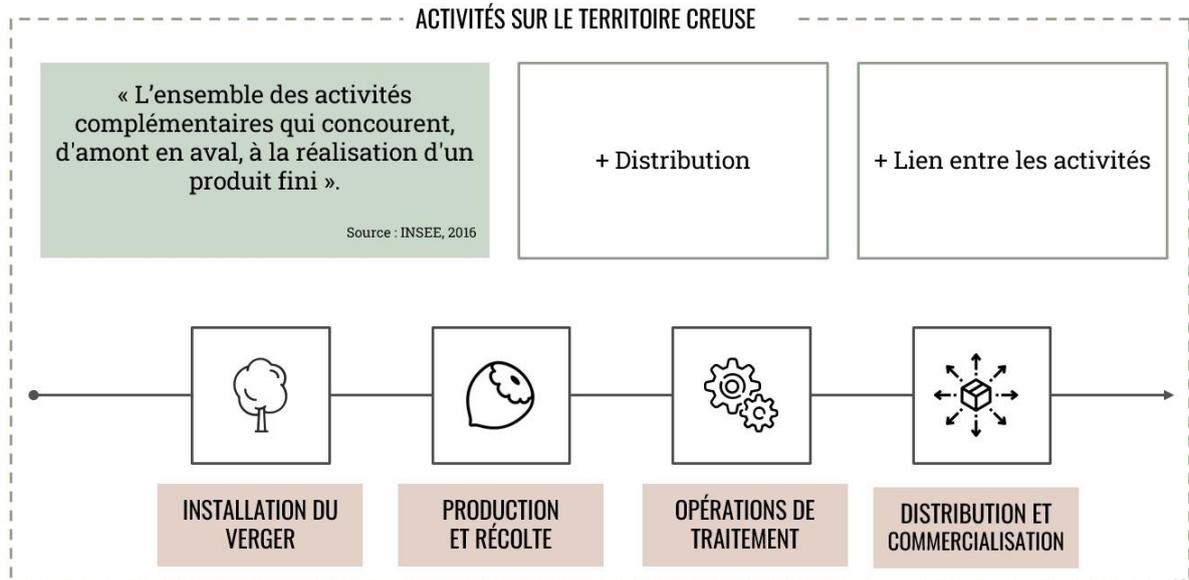
C. Premier cadrage du périmètre de l'étude : la notion de filière locale

Pour clarifier et cadrer notre travail, nous avons défini plus précisément les termes de la commande du Syndicat Mixte Est Creuse Développement. Il existe différentes façons de définir une filière. Elle peut être définie soit par les activités, soit par une approche système c'est-à-dire par les relations que les agents économiques entretiennent entre eux. En premier lieu, il nous a donc fallu réaliser une étape de *benchmarking* des définitions de filière. A la suite de ce travail, nous avons retenu la définition proposée par l'INSEE (2016), à savoir « l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini ». A cette définition nous avons ajouté les activités de distribution. Puis, nous avons pris en compte la manière dont les activités du territoire, comme hors territoire pouvaient être en lien les unes avec les autres. Aussi, les activités clés que nous avons étudié dans notre étude de faisabilité de filière sont :

- L'installation du verger ;
- La production de noisette et la récolte ;
- Les opérations de traitement des noisettes ;
- La distribution et commercialisation.

Figure 2 : Schéma d'une filière locale

QU'EST-CE QU'UNE FILIÈRE LOCALE ?



Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

Par ailleurs, nous entendons par « filière locale » le fait que l'ensemble des activités soient localisées dans le département de la Creuse.

2. Une méthode qualitative pour étudier la faisabilité et l'acceptabilité du projet

A. Saisir les représentations des acteurs

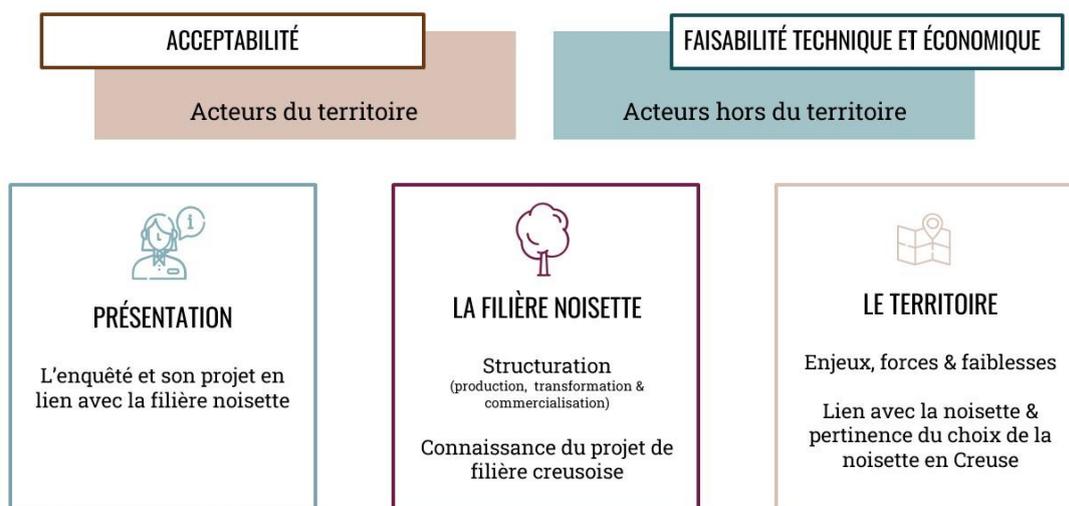
Pour mener notre étude, nous avons besoin de recueillir des informations sur la faisabilité technique et économique d'une filière noisette ainsi que des éléments relatifs à l'acceptabilité d'un tel projet en Creuse. Or, les données disponibles dans la bibliographie n'étaient pas suffisantes pour répondre aux objectifs de notre projet. Nous avons donc complété cette étude bibliographique grâce à des entretiens semi-directifs. L'entretien semi-directif constitue l'outil de collecte de données le plus utilisé dans le cadre des sciences humaines et sociales (Imbert, 2010). Il s'agit d'une technique qualitative de recueil d'information. Là où une méthode quantitative cherche la représentativité des opinions, la méthode qualitative vise plutôt à appréhender leur diversité. Pour ce faire, au cours de l'entretien, l'enquêté répond à des questions ouvertes pour lesquelles il est libre de s'exprimer totalement. A terme, l'enquêté est amené à « se raconter », ce qui permet à l'enquêteur d'accéder à son système de représentations ainsi qu'à ses expériences vécues.

Pour répondre à la demande du Syndicat Mixte, nous avons besoin de données de deux natures différentes, que nous avons recueillies auprès de deux types d'acteurs. En effet, pour saisir l'acceptabilité du projet en Creuse, nous avons interrogé des acteurs de Creuse potentiellement concernés ou intéressés par une filière noisette (agriculteurs, acteurs institutionnels, etc.). De plus, pour obtenir des données technico-économiques sur la nuciculture, nous avons interrogé des acteurs de Bourgogne, du Loiret, du Lot-et-Garonne et du Tarn, *id est* des territoires sur lesquels une filière noisette a déjà été déployée. Pour la suite de l'étude, nous ferons référence à ces acteurs par la dénomination « hors territoire ».

Nous avons mené nos enquêtes à l'aide de deux guides d'entretien. Vous pourrez trouver ces guides en annexe (cf. annexe 1 et 2). Nous y avons délimité trois grands axes de discussion :

1. Présentation de l'enquêté et de son projet en lien avec la noisette ;
2. Structuration d'une filière noisette (production, transformation et commercialisation) ;
3. Perception du territoire de la Creuse, de son agriculture et de leurs enjeux respectifs.

UNE MÉTHODE QUALITATIVE POUR SAISIR LES REPRÉSENTATIONS DES ACTEURS



18

La première partie de ce guide nous a permis d'en savoir davantage sur l'enquêté et son projet en lien avec la noisette. La deuxième partie, nous a permis d'interroger les interlocuteurs sur leurs attentes, leurs besoins et leurs contraintes quant à la structuration d'une filière noisettes locale en Creuse. Enfin, la troisième partie était l'occasion pour l'enquêté de présenter la façon dont il perçoit son territoire, ses forces, ses faiblesses et ses enjeux. Au cours de chaque entretien, nous avons pu échanger autour de ces trois thématiques. Cependant, les acteurs ne se sont pas exprimés de la même façon en fonction de s'il s'agit d'acteurs du territoire creusois ou « hors territoire ».

Ce faisant, l'objectif des entretiens était de confronter les données identifiées lors de l'étude bibliographique à la réalité du territoire pour pouvoir les confirmer, les infirmer voire en ajouter de nouvelles.

B. Identifier des acteurs à interroger

Ainsi, nous avons réalisé 20 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs du territoire creusois ainsi que d'acteurs hors du territoire, et ce, afin de recueillir les types d'information nécessaire à notre étude. Les catégories d'acteurs interrogés dans le cadre de ces enquêtes sont présentées dans le tableau suivant (**Tableau 1**) :

Tableau 1 : Catégories d'acteurs interrogés lors des entretiens

14 acteurs du territoire creusois	6 acteurs hors du territoire creusois
<ul style="list-style-type: none"> - 6 exploitants agricoles - 2 acteurs de la commercialisation - 1 acteur du conseil - 2 acteurs du tourisme - 2 acteurs politiques - 1 association 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 exploitant agricole - 1 groupe d'exploitants agricoles - 2 acteurs de la filière - 1 arboretum - 1 acteur politique

Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

C. Construire une grille d'analyse pour interpréter les données recueillies lors des entretiens

Pour analyser les informations recueillies lors de ces entretiens, nous avons réalisé une grille d'analyse, organisée en quatre axes. Ces axes ont été établis à partir du discours des acteurs, et sont communs à l'ensemble des acteurs interrogés, du territoire et hors du territoire.

4 AXES D'ANALYSE



Les 3 premiers axes recensent les réponses à des questions que nous avons formulées. Le premier axe porte sur le lien entre la noisette et le territoire, et comporte les informations répondant à la question : « la noisette peut-elle être un marqueur du territoire creusois ? » Le thème du second axe est l'organisation d'une filière en Creuse, et rassemble des éléments de réponse sur la façon dont la filière noisette creusoise pourrait se structurer. Le troisième axe concerne le lien entretenu par l'enquêté et le projet de filière. Il comprend des indications

sur le type d'acteur pouvant s'impliquer dans la filière ainsi que leur place respective au sein de cette filière. Les acteurs interrogés ont également partagé des données d'un autre ordre, important pour la commande et les objectifs de notre projet, qui sont des données technico-économiques. Le dernier axe permet ainsi de rassembler toutes les données techniques et économiques partagées par les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Nous avons analysé les dires d'acteurs, leurs représentations et leurs ressentis. Nous avons également mis en lumière les régularités de discours, c'est-à-dire les opinions partagées par la majorité des acteurs, et les spécificités, formulées par une seule catégorie d'acteurs. De plus, nous avons relevé les concordances, les avis faisant consensus et les dissimilarités, les opinions qui s'opposent.

3. Des éléments favorables à la faisabilité d'une filière noisette même si des réserves existent

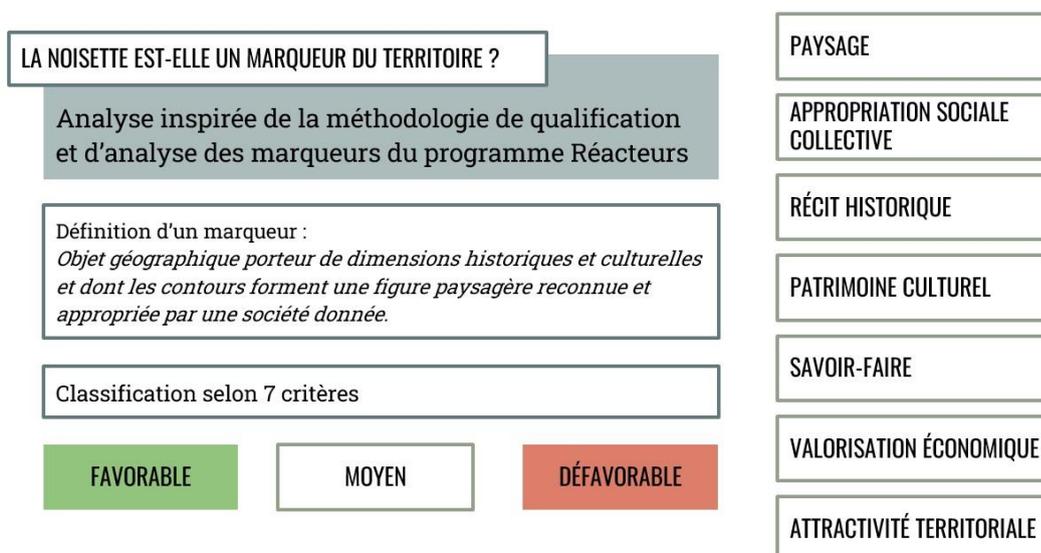
Des éléments issus de la bibliographie et des entretiens présentent le contexte territorial, humain et économique comme favorable à l'implantation d'une filière noisette sur le territoire creusois. En revanche, des freins à cette faisabilité sont également ressortis, et sont à prendre en compte afin d'assurer un développement optimal de la filière.

A. La noisette, un « marqueur » du territoire de la Creuse

Le développement d'une nouvelle filière sur un territoire est facilité par son acceptabilité par les populations locales. En effet, s'ils perçoivent un lien avec ce produit, ou qu'ils trouvent des avantages à cette implantation, celle-ci sera d'autant plus facile. Pour étudier le lien entre la noisette et le territoire creusois, nous avons mené une analyse inspirée de la méthodologie de qualification et d'analyse des marqueurs du programme Réacteurs, menée par AgroParisTech. Celle-ci définit un marqueur comme un « *objet géographique porteur de dimensions historiques et culturelles et dont les contours forment une figure paysagère reconnue et appropriée par une société donnée* ». La validation d'un produit comme marqueur se fait selon 7 critères : paysage, appropriation sociale collective, récit historique, patrimoine culturel, savoir-faire, valorisation économique et attractivité territoriale. Le marqueur est ainsi évalué selon chaque critère, de manière qualitative puis quantitative sur 10 points. Ici, nous avons choisi pour simplifier de réaliser une évaluation qualitative sur 3 niveaux : favorable, moyen et défavorable.

Figure 3 : Schéma de caractérisation de l'attractivité du territoire pour la noisette

UN TERRITOIRE ET UN MARCHÉ PROPICES À L'IMPLANTATION D'UNE FILIÈRE NOISETTE



24

Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

Le premier élément évoqué par les enquêtés quand ils ont été interrogés sur le lien entre le territoire creusois et la noisette, est la présence de noisetiers sauvages sur le territoire. Un exploitant agricole a ainsi indiqué : « *des noisetiers, y en partout* ». Le noisetier fait déjà partie du paysage creusois, ainsi nous avons classé ce critère comme **favorable**.

Le second élément évoqué majoritairement par les acteurs est le gâteau le Creusois, emblème du territoire et dont la noisette est un ingrédient majoritaire. De plus, chaque année, une fête de la noisette est organisée par l'association Cœur de noisette en partenariat avec l'association le Creusois, qui gère l'attribution du produit « Le Creusois » aux boulangers qui le fabriquent. Pour ces raisons, le critère appropriation sociale collective a été classé comme **favorable**.

Concernant le critère récit historique, les opinions des acteurs divergent. La version moderne du gâteau creusois a été créée à la fin du XX^e siècle, à partir d'une recette écrite sur un parchemin du XV^e siècle trouvé dans les ruines du monastère de la Mazière-aux-Bons-Hommes, sur le territoire est-creusois. Pour certains acteurs, l'ancrage historique est important, et « *le creusois est un gâteau qui date de Mathusalem* » pour un exploitant agricole. Pour d'autres, la recette actuelle est bien différente de la recette d'origine et cet ancrage historique n'est pas pertinent. Aucun autre élément ne témoigne de la culture ou l'utilisation de noisettes en Creuse au cours des siècles et nous avons ainsi choisi de classer ce critère comme **moyen**.

Le gâteau creusois est ainsi un élément important du patrimoine culturel creusois, mais celui-ci est fait à partir de noisettes importées. Un acteur associatif a ainsi témoigné de sa surprise lors de son arrivée sur le territoire et qu'il a découvert que les noisettes du territoire n'étaient pas cultivées pour approvisionner les fabricants de creusois : « *j'achète un gâteau Creusois, et je leur dit "d'où viennent vos noisettes? Elles viennent de Turquie [...], je leur dit, attendez,[...] regardez autour de vous ? Il y a plein de noisetiers qui poussent à l'état naturel et à l'état spontané* ». Le patrimoine culturel est donc autour du gâteau creusois mais pas de la noisette en elle-même, c'est pour cela que nous avons classé ce critère comme **moyen**.

En effet, les noisetiers creusois poussent spontanément et ne sont pas cultivés pour une production de masse. Un acteur déplore : « *on les massacre plus qu'autre chose* ». Il n'existe donc pas de savoir-faire autour de la culture et la transformation de la noisette brute sur le territoire, c'est pour cette raison que ce critère a été classé comme **défavorable**.

Les noisetiers sauvages ne sont donc pas exploités et valorisés . Un acteur associatif déclare « *le noisetier n'a pas de valeur ici, c'est de la mauvaise herbe [...]. Elles [sont] petites et ne pourront pas être commercialisées.* » Le critère valorisation économique a donc été classé comme **défavorable**.

Enfin, il ressort des entretiens qu'aucune valorisation touristique autour de la noisette n'existe sur le territoire, nous avons donc classé le critère attractivité territoriale comme **défavorable**.

UN TERRITOIRE ET UN MARCHÉ PROPICES À L'IMPLANTATION D'UNE FILIÈRE NOISETTE

PAYSAGE	Les noisettes sauvages sont déjà présentes sur le territoire « Des noisetiers y en a partout » - Exploitant agricole
APPROPRIATION SOCIALE COLLECTIVE	Le gâteau le Creusois fait avec des noisettes est un emblème du territoire et chaque année la fête de la noisette est organisée en partenariat avec l'association le Creusois
RÉCIT HISTORIQUE	L'ancienneté du gâteau divise, pour certains « Le Creusois est un gâteau qui date de Mathusalem... », - Exploitant agricole pour d'autres, la recette actuelle est différente de celle du parchemin original
PATRIMOINE CULTUREL	Le Creusois est fabriqué à partir de noisettes importées
SAVOIR-FAIRE	Les noisetiers poussent spontanément mais ne sont pas cultivés pour une production de masse. « On peut avoir de la noisette tous les ans sans s'en occuper [...] on les massacre plus qu'autre chose ». Association
VALORISATION ÉCONOMIQUE	Les noisetiers ne sont pas exploités « Le noisetier n'a pas de valeur ici. C'est de la mauvaise herbe. [...] Elles [sont] petites et ne pourront pas être commercialisées ». - Association
ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE	Les noisetiers ne sont pas valorisés pour le tourisme

32

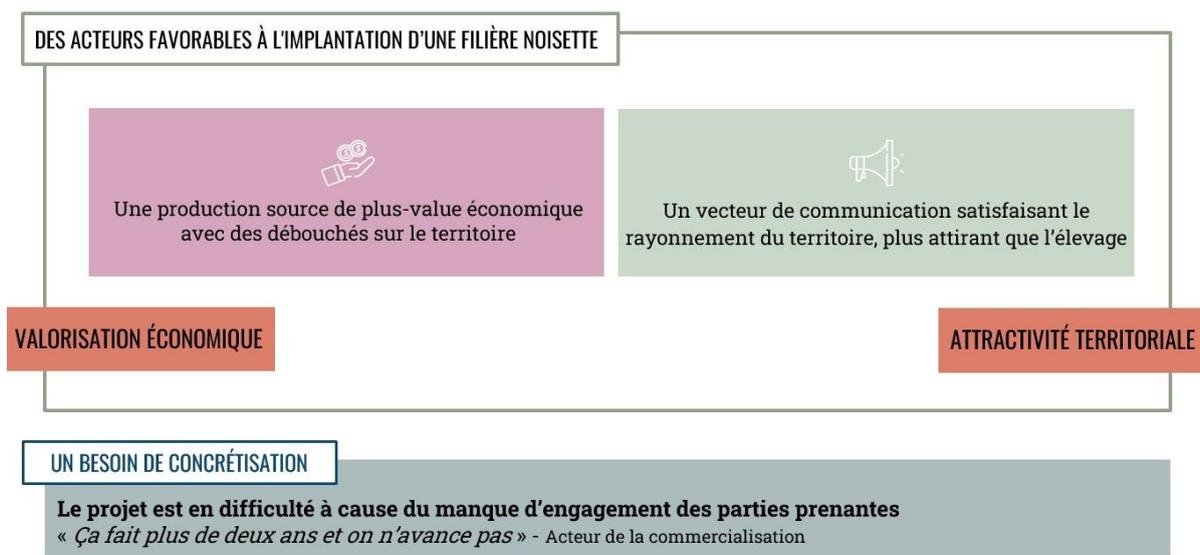
Cet état des lieux est valide aujourd'hui, et deux critères sont déjà favorables et deux moyens, alors que la filière noisette n'est pas encore implantée sur le territoire. Les entretiens avec des acteurs ayant implanté des filières noisettes hors du territoire démontrent que leur territoire était moins lié à la noisette que la Creuse, dont les noisettes font partie du paysage et qui peut capitaliser sur son emblème le gâteau creusois. Les critères jugés « défavorable » comme le patrimoine culturel, le savoir-faire, la valorisation économique ou l'attractivité territoriale pourraient être facilement satisfaits lors du développement de la filière noisette, grâce à l'appui d'acteurs motivés.

B. Des acteurs favorables à l'implantation de la noisette malgré le manque d'engagement

L'ensemble des acteurs du territoire creusois interrogés pense que le projet de filière noisette porté par le syndicat mixte est-creuse développement est une bonne idée. Outre le fait que la noisette soit déjà présente sur le territoire à l'état sauvage et soit déjà adaptée aux conditions pédo-climatiques du territoire, les interrogés avancent deux raisons. La première est que la noisette est une production source de plus-value économique, dont des débouchés sont déjà présents sur le territoire. La seconde est la possibilité pour la noisette d'être positionnée comme vecteur de communication satisfaisant le rayonnement du territoire, qui est jugée par les acteurs comme plus attirante que l'élevage. Ces éléments s'inscrivent dans deux critères de la méthode marqueurs, actuellement défavorables : la valorisation économique et l'attractivité territoriale. Les retours des enquêtés démontrent que selon eux, ces deux critères pourraient être favorables suite à l'implantation d'une filière noisette.

Un autre élément a été évoqué par les acteurs concernant ce projet, qu'ils perçoivent comme en difficulté à cause du manque d'engagement des parties prenantes. Un acteur de la commercialisation a ainsi exprimé : « ça fait plus de deux ans et on avance pas ». Ce projet est important pour les acteurs interrogés et on discerne une volonté de concrétisation de celui-ci, d'autant plus qu'il s'inscrit dans des dynamiques de développement territorial.

UN TERRITOIRE ET UN MARCHÉ PROPICES À L'IMPLANTATION D'UNE FILIÈRE NOISETTE



Le premier élément évoqué par les acteurs concernant leur perception du territoire creusois est la prépondérance de l'élevage, activité en difficulté. La majorité des exploitations du territoire élèvent des broutards, qui sont par la suite exportés. La valeur ajoutée de ce type de production est faible, et les producteurs dépendent des marchés internationaux. Un acteur politique a ainsi observé « *la filière est fragile, fin 2020 les prix des broutards à l'export se sont effondrés* ».

Les acteurs perçoivent ainsi une volonté de diversification des exploitations agricoles vers d'autres activités de production, particulièrement végétales. Cette perception est corroborée par les chiffres, et entre 2010 et 2020 la part d'exploitations spécialisées en production végétale a doublé (AGRESTE, 2021). Cette dynamique de diversification en production végétale est propice à l'implantation d'une filière noisette.

Le second élément partagé par les acteurs est le faible développement du territoire creusois, son faible nombre d'habitants et sa faible attractivité. Un acteur du tourisme nous a ainsi partagé : « *on est en retard comparé à d'autres territoires ruraux qui arrivent très bien à s'en sortir comme le Cantal ou la Lozère* ». Ces faiblesses semblent être des obstacles au développement d'une nouvelle filière, mais on trouve la même situation sur d'autres territoires ayant développé une filière noisette. Un exploitant bourguignon nous a partagé sa vision du territoire : « *Les Plateaux de Bourgogne offrent des terres à faible potentiel et rendement, c'est un territoire enclavé, loin de tout.* »

Le contexte du territoire, en apparence handicapant, est ainsi propice au développement d'une filière noisette, qui est de plus appuyé par un contexte économique favorable.

UN TERRITOIRE ET UN MARCHÉ PROPICES À L'IMPLANTATION D'UNE FILIÈRE NOISETTE

UNE AGRICULTURE PROPICE AU CHANGEMENT

Elevage = principale activité agricole

Activité avec peu de valeur ajoutée, dépendante des marchés internationaux

« la filière est fragile, fin 2020 les prix des broutards à l'export se sont effondrés » - Acteur politique

Volonté de diversification vers d'autres activités de production

DES FAIBLESSES QUI NE SONT PAS UN OBSTACLE

Un territoire peu développé et peu attractif

« on est en retard comparé à d'autres territoire ruraux qui arrivent très bien à s'en sortir comme le Cantal ou la Lozère. » - Acteur du tourisme

Des caractéristiques similaires sur les territoires ayant implanté des noisettes

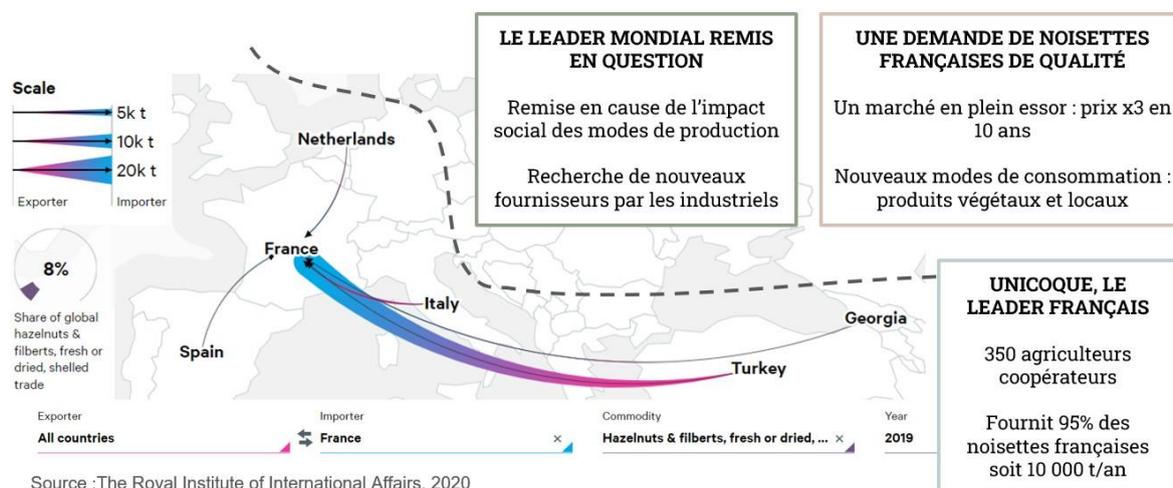
"Les Plateaux de Bourgogne offrent des terres à faible potentiel et rendement, c'est un territoire enclavé, loin de tout. » - Exploitant agricole

C. Un marché de la noisette porteur

La demande de noisette est importante en France, et ce pays est le 3^e importateur mondial, derrière l'Italie et l'Allemagne, et a importé 22 700 tonnes en 2019. Le principal fournisseur de la France est la Turquie, premier exportateur mondial ayant exporté 189 000 tonnes en 2019, loin devant le deuxième exportateur, l'Italie et ses 25 000 tonnes. La Turquie est donc le leader mondial de la production de noisette, mais cette hégémonie est remise en cause. En effet, les conditions de production, particulièrement les conditions sociales des travailleurs agricoles sont contestées, et selon les enquêtés, les grands industriels européens recherchent d'autres fournisseurs. La demande de noisettes françaises est donc conséquente, et le marché est en plein essor. Un exploitant agricole nous a confié que les prix de vente ont triplé en 10 ans. De plus, l'émergence de nouveaux modes de consommation privilégiant les produits végétaux et locaux est profitable au développement de noisettes creusoises. En France, le marché est dominé par Unicoque, coopérative de 350 agriculteurs, qui fournit 95% des noisettes françaises, soit 10 000 tonnes par an.

Figure 4 : Le marché de la noisette en demande de production

UN TERRITOIRE ET UN MARCHÉ PROPICES À L'IMPLANTATION D'UNE FILIÈRE NOISSETTE



→ Le contexte commercial est favorable à une filière noisette creusoise

40

Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

D. Des freins à la faisabilité à prendre en compte

Malgré un contexte qui semble plutôt favorable à une filière locale creusoise de prime abord, les acteurs perçoivent tout de même des freins et des contraintes quant à la mise en place de ce projet.

La dépendance vis-à-vis de l'eau

D'abord, les acteurs s'expriment autour de l'eau ; la ressource hydrique est un dossier clé pour la production de noisettes. En effet, il ressort du discours des acteurs que la noisette est fortement dépendante de l'eau, ils rapportent d'ailleurs un besoin d'environ 2000 m³ d'eau par hectares cultivés. Il convient cependant de souligner que cette estimation se base sur le modèle de production portée et diffusée par la coopérative UNICOQUE.

Ainsi, la question de l'irrigation est au centre des préoccupations des acteurs creusois, alors même que la Creuse est un département qui ne stocke pas l'eau de par sa position en tête de bassin versant comme le rapporte les acteurs. Aussi, il est difficile de constituer des retenues collinaires dans le département.

En outre, les interrogés soulignent que la ressource hydrique est d'autant plus importante dans un contexte de changement climatique et évoquent des épisodes de sécheresse de plus en plus récurrents avec un impact sur la mortalité des arbres et la qualité de la production de noisettes. D'après un acteur politique, « sur la noisette il y a une incidence directe entre le calibre final et la quantité d'eau [reçue], or plus le calibre est élevé, plus la valorisation [le sera]. ». Malgré tout, d'autres acteurs soulignent qu'une noisette moins irriguée serait meilleure gustativement.

Le cadre réglementaire

Par ailleurs, les acteurs creusois insistent sur l'existence de fortes contraintes réglementaires pour envisager facilement le lancement d'une filière. Et ce malgré l'existence d'un Accord Cadre entre le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement et les services de la Direction Départementale des Territoires.

Le manque de connaissances

Ensuite, les acteurs interrogés mettent en avant un sentiment de manque de connaissances techniques dû à l'absence de référentiel concernant la culture de la noisette. D'ailleurs, ce frein a déjà été observé dans le cas de mise en place d'autres filières locales, à l'instar d'une filière chanvre construction en Pays de la Loire (C&B, DREAL Pays de la Loire, 2015). Un acteur précise alors que l'apprentissage de la technique passe surtout par la formation auprès d'exploitants déjà installés. De plus, d'après les acteurs, UNICOQUE est la seule à posséder des techniciens spécialisés ; il ressort une impression de verrouillage des connaissances par la coopérative.

Les acteurs s'accordent, par ailleurs, à dire que ce manque de connaissances est d'autant plus important pour la production de noisettes biologiques, alors que la production de noisettes fait face à une pression parasitaire par le balanin, d'après les acteurs interrogés, qui soulignent qu'il n'existe pas de traitements en agriculture biologique.

Ainsi, il existe un nœud important concernant la connaissance et la formation. Cependant, au regard de la bibliographie ainsi que des retours de certains acteurs, il est possible de récolter des données techniques de plusieurs ordres présentées dans le tableau suivant (**Tableau 2**).

Tableau 2 : Synthèse des données techniques concernant la production de noisettes

Les données présentées ici s'appuient sur la bibliographie ainsi que les éléments récoltés auprès des acteurs interrogés dans le cadre de cette étude.

CONDUITE DU VERGER SELON LE MODE DE PRODUCTION

Il apparaît ici, aux dires d'acteurs, que les rendements pour une production en agriculture biologique sont moindre qu'en agriculture conventionnelle. Ainsi, il est rapporté un rendement de **2,5 à 3,5 tonnes de noisettes par hectare en agriculture conventionnelle**, contre seulement **1 à 1,5 tonne de noisettes par hectare en agriculture biologique**.

A ce titre, il est suggéré par certains acteurs de démarrer l'activité en agriculture conventionnelle avant d'envisager une conversion en agriculture biologique ultérieure. D'ailleurs, cette conversion reste fortement liée à l'établissement d'un cahier des charges biologique spécifique à la France.

Le balanin apparaît comme le principal élément à l'origine de cette différence de rendement. De fait, il n'existe pas de traitements contre ce parasite en agriculture biologique. Malgré tout, il émerge, de la part des acteurs interrogés, des pistes d'actions pouvant être mises en place afin de lutter contre le balanin sans traitements. Pour certains, le passage de poules dans le verger permet de réduire la pression du ravageur. Pour d'autres, il est nécessaire d'associer le noisetier à d'autres cultures au sein du verger pour réduire l'impact du balanin (autres fruitiers ou bien arbres « accompagnateurs » producteurs

de biomasse). En agriculture conventionnelle, des traitements phytosanitaires pour lutter contre le balanin mais aussi contre le phytopte et les anthracnoses peuvent être envisagés (CERD, 2020). Toutefois, certains acteurs soulignent le développement de résistance de la part du balanin aux insecticides ou sulfate d'ammonium utilisés.

CHOIX VARIÉTAUX ET MISE EN PLACE DU VERGER

Au sein d'un verger, il est nécessaire d'avoir différents pollinisateurs adaptés aux variétés productives (CERD, 2020). Les variétés pollinisatrices sont introduites à raison de 2 à 3% de l'ensemble du verger.

Parmi les variétés couramment mises en culture, on **retrouve la Ronde de Piémont, la Longue d'Espagne, la Merveille de Bollwiller, la Butler ou encore la Ségorbe** au rendement moyen mais régulier qui peut être vendue en fruit de table ou transformée. Malgré tout, les variétés les plus utilisées sont **la fertile de Coutard, Ennis, Corabel, et Fériale**. Cependant, **la variété Butler** est déconseillée car elle n'est pas bien ronde ce qui est un inconvénient pour l'utilisation de machine.

Par ailleurs, les noisetiers peuvent-être greffés sur du **noisetier de Byzance (Corylus Colurna)** qui résiste à la sécheresse et assure une culture homogène. La multiplication des plants se fait ensuite par marcottage ou bien bouturage.

Concernant la disposition des plants au sein du verger, ils sont généralement espacés de **3 mètres à l'intérieur d'un rang. La distance entre les rangs est le plus souvent de 5 mètres.**

Toutefois, il est important de noter la temporalité liée à la production de noisettes. Aussi, si les noisetiers sont en pleine production après 7 ans, ils peuvent commencer à produire des fruits à partir de 5 ou 6 ans. A ce titre, certains acteurs conseillent de planter les noisetiers en différé. Ainsi, cela permet par exemple de « *remplacer des arbres morts* » sans impact sur la totalité de la production.

Ensuite, le verger peut être implanté sur des bandes enherbées ou sur un couvert de graminées, d'après les acteurs interrogés. Aussi, certains acteurs suggèrent le passage d'ovins pour gérer cet enherbement. Ces ovins pourraient, par ailleurs, être utilisés pour maîtriser les drageons.

De plus, les noisetiers peuvent être conduits en touffe (plusieurs branches principales) ou en tronc (une seule branche principale). D'après un acteur, « *en France, c'est plutôt le modèle sur tronc qui est appliqué parce que ça facilite la mécanisation* ». Dans le milieu naturel, le noisetier se développe plutôt en forme de touffe pour pouvoir « *protéger sa peau* ». Il ressort même que la conduite en touffe permettrait d'augmenter la durée de vie des noisetiers.

En outre, d'après les dires des acteurs, la taille des arbres est nécessaire tous les 3 ou 4 ans. Aussi, de manière pratique, cette taille peut être réalisée à la main, rendant l'opération très chronophage ou bien à l'aide d'un tracteur avec une scie par exemple.

IRRIGATION

D'un point de vue pratique, l'irrigation peut s'effectuer de deux manières :

- Par aspersion : cela limite les pertes en eau et les investissements mais favorise les maladies ;
- Par goutte à goutte : 2 lignes de chaque côté des plants (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Canada), 2021)

Il convient tout de même de noter que, pour certains enquêtés, il n'existe pas de différence significative sur la production de noisettes en absence d'irrigation. *Précisons tout de même le profil des enquêtés à l'origine de ces éléments de réponse : en effet, certains n'ont pas encore lancé leur propre production tandis que d'autres possèdent au contraire un verger ancien, bien implanté et diversifié.*

Le temps nécessaire pour lancer la noisette

En outre, d'après les acteurs, la temporalité liée à la culture de noisetiers représente un frein puisqu'elle nécessite une mobilisation de ressources entre le moment de la plantation et la récolte des premières noisettes. En effet, il faut 7 ans en moyenne pour qu'un noisetier soit en pleine production. Ainsi, cela représente un engagement avant d'obtenir un retour sur investissements ainsi qu'une mobilisation de foncier sans production comme le soulignent les acteurs rencontrés. Toutefois, il est possible de contracter des crédits différés sur 5 ans auprès de banques afin de limiter l'engagement financier lors des premières années de culture.

La valorisation touristique

Enfin, au regard des dires d'acteurs, il apparaît une valorisation nuancée par le tourisme. Il convient d'abord de remarquer que l'articulation de la filière noisette avec le tourisme est surtout abordée par le prisme du gâteau Le Creusois par les acteurs. Cependant, le gâteau est perçu comme un construit marketing, qui plus est assez récent. Ainsi, il est difficile de rattacher la filière à ce gâteau. A contrario, certains acteurs considèrent le tourisme comme un vecteur possible de valorisation de la filière. Il émerge même des idées comme la mise en place de parcours sportifs autour de la noisette, de randonnées ou de visites à la ferme. Un acteur du tourisme attire tout de même l'attention sur les musées perçus comme « trop techniques et didactiques » et déconseille donc ce genre de structures. Finalement, il est intéressant de noter une distinction entre acteurs du tourisme et acteurs de la filière ; les acteurs du tourisme perçoivent plus difficilement une valorisation de la filière par le tourisme que les acteurs de la filière.

En somme, s'il existe des conditions propices à la mise en place de la filière noisette sur le territoire de la Creuse (une noisette présente dans l'imaginaire collectif, une filière supportée par les acteurs et qui s'inscrit dans une dynamique de développement du territoire ainsi qu'un

marché propice), des freins sont à prendre en compte pour mettre en place cette filière (eau, manque de données techniques, temporalité et valorisation par le tourisme). Au-delà de ces éléments, il apparaît alors différentes organisations possibles de cette filière noisette en Creuse.

SYNTHÈSE

DES CONDITIONS PROPICES

La noisette est présente dans l'imaginaire collectif creusois bien qu'elle ne soit pas encore exploitée

Les acteurs du territoire supportent l'idée d'une filière noisette

Une filière noisette qui s'inscrit dans la dynamique de développement du territoire

Le projet de filière noisette creusoise est en accord avec les évolutions du marché

DES FREINS À PRENDRE EN COMPTE

L'eau est un enjeu essentiel pour la filière

Un besoin de données techniques supplémentaires, surtout en bio, et de formation exprimé par les acteurs

Une temporalité induisant une mobilisation de ressources entre plantation et récolte

Les acteurs soulignent une valorisation par le tourisme nuancée

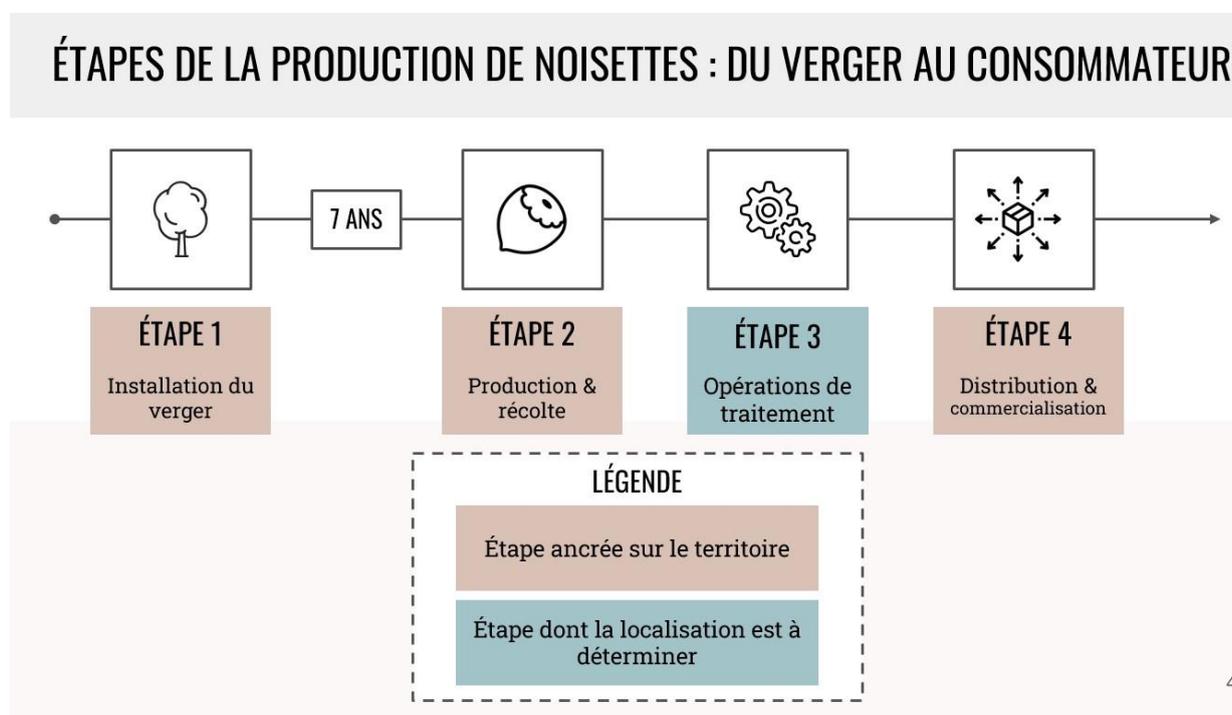
Cette synthèse plutôt positive quant à l'implantation d'une filière noisette sur le territoire Est Creusois conduit donc à s'interroger en dernier ressort sur les modalités de structuration possibles d'une telle filière.

4. Un ancrage territorial qui dépend du mode de structuration de la filière

Le deuxième objectif de notre travail était de présenter la façon dont pourrait se structurer une filière noisette en Creuse. Nous montrerons ainsi que, si la production et les débouchés sont ancrés sur le territoire, des choix sont à faire quant aux opérateurs de transformation. Nous montrerons également que, quel que soit le modèle d'organisation choisi, un portage politique du projet est nécessaire.

Il est tout d'abord ressorti des entretiens que les étapes qui peuvent se faire sur le territoire font consensus parmi les acteurs interrogés. Cependant, des choix restent à faire quant à l'étape de transformation puisqu'il s'agit d'un point d'achoppement pour les enquêtés. *Infra*, nous présenterons en premier lieu les points qui font consensus avant d'en venir sur ceux qui font apparaître des divergences.

Figure 5 : La localisation des maillons de la filière noisette



Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

A. Une production et des débouchés ancrés sur le territoire

Un coût d'implantation conséquent

Concernant la production, il ressort des entretiens que certains producteurs sont intéressés par la noisette et mûrissent d'ores et déjà un projet en lien avec celle-ci. Notons toutefois noter que le degré de maturation de chaque projet est plutôt hétérogène : certains acteurs interrogés ont seulement amorcé une réflexion quant à la faisabilité d'un tel atelier au sein de l'exploitation, tandis que d'autres ont finalisé un *business plan* ou ont déjà planté des noisetiers. D'ailleurs, 4 ha de noisetiers ont déjà été plantés. En tout cas, au regard du discours des interlocuteurs, il ressort que ces projets sont menés dans une optique de

diversification, ce qui est en adéquation avec l'orientation que le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement souhaite donner à la filière.

Par ailleurs, en plus d'avoir mûri un projet en lien avec la noisette, certains des exploitants interrogés déclarent être prêts à s'impliquer dans le déploiement d'une production de noisettes en Creuse, en jouant plus particulièrement un rôle qu'ils qualifient de « précurseur » ou de « militant ». Toutefois, l'un d'entre eux révèle que « *les attentes seront fortes sur les financements [...] de la part des collectivités* » en raison des investissements que le projet implique. A ce titre, les entretiens réalisés nous ont permis de ramener des données économiques de deux ordres.

- Concernant la mise en place du verger, nous avons pu rassembler grâce aux entretiens des informations sur les investissements nécessaires pour l'implantation du verger. D'après les acteurs il faut compter entre **10 000 et 20 000 €/ha**. Ces données comprennent notamment l'achat de plants (3 000 à 4 000 €/ha) ou même l'irrigation (6 000 €/ha) puisqu'il s'agit d'un point clé de la nuciculture. Nous avons également pu recueillir des informations sur le coût du matériel de récolte (**80 000€ pour une exploitation spécialisée**) et sur le seuil de rentabilité. En effet, un acteur hors territoire déclare : « *Sur le site d'UNICOQUE, les recommandations techniques sont d'avoir au moins 30 ou 40 ha pour que l'atelier soit rentable. Du temps de mon grand-père, avec 10 ha tu pouvais t'en sortir* ». Ainsi, il ressort de ces données que les investissements sont lourds, en particulier pour des éleveurs en difficulté et en recherche de diversification. Aussi, plus l'atelier envisagé est petit et plus l'acteur concerné devra certainement songer à travailler collectivement, en mutualisant son matériel de production notamment.
- Au sujet de l'entretien du verger, nous avons pu recueillir des données sur le temps de travail qu'un tel atelier implique. Il ressort ainsi que, **pour entretenir une noiseraie de 30 à 40 ha, il faut mobiliser 1 ETP**. Dans une logique de diversification, il faudra probablement compter moins que cela. Cependant, les acteurs interrogés soulignent que le temps de travail dépend des itinéraires techniques choisis, de la taille à réaliser et de la mécanisation. Un acteur hors territoire déclare à ce titre qu'il faut prévoir entre **70 et 100 heures de travail/ha/an**. Pour un autre, l'intérêt de cette culture est qu'elle est très mécanisée. Il déclare : « *UNICOQUE chiffre 50 heures de travail / ha / an. Le plus gros travail, c'est la taille* ».

Des débouchés locaux prometteurs

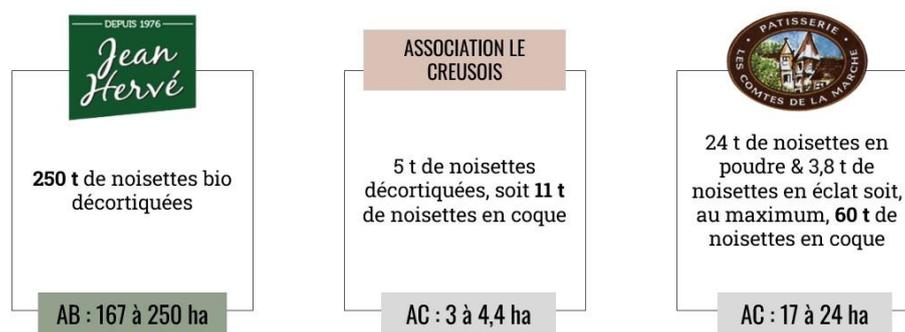
Concernant les débouchés de la filière, le discours des enquêtés est plutôt homogène. Celui-ci révèle que des débouchés sont présents sur le territoire à l'instar de **l'entreprise Jean Hervé, de la pâtisserie des Comtes de la Marche ou de l'association Le Creusois**. Un acteur déclare : « *une chose sur laquelle nous n'avons pas de doute, ce sont les débouchés en Creuse* » (- Acteur du conseil). Cependant, les acteurs interrogés révèlent également qu'ils préféreraient que les noisettes soient vendues sur le territoire, le tout dans une logique de circuits courts et de proximité.

A cette étape encore, des acteurs sont prêts à s'impliquer sur le territoire. Certains acheteurs déclarent être prêts à payer plus cher des noisettes produites en Creuse. **C'est notamment le cas de Jean Hervé qui serait prêt à payer 4€ le kilo de noisettes en coque là où UNICOQUE les achète entre 1,50 et 2€ le kilo. C'est également le cas de l'association Le Creusois qui serait prête à payer 9€ le kilo de noisettes décortiquées.** Toutefois, pour le premier, l'idée est de soutenir les producteurs grâce à la mise en place d'un revenu minimal. Pour Le Creusois, l'objectif est plutôt de soutenir le territoire et valoriser ses produits. *In fine*, un enquêté déclare que par ces mesures « *on n'est pas juste des acheteurs de noisettes, on est acteurs [de la filière]* » (- Acteur de la commercialisation).

Toutefois, des réserves sont émises par certains interlocuteurs puisque selon eux, les débouchés locaux ne pourront peut-être pas absorber la totalité des noisettes produites en Creuse. Ils soulignent également la nécessité de trouver d'autres débouchés à l'extérieur du territoire et de « *faire attention à ne pas mettre tous [ses] œufs dans le même panier* » (- Acteur politique). Lors de nos entretiens, nous avons pu rencontrer deux des principaux acheteurs potentiels de noisettes d'origine Creuse, à savoir **Jean Hervé et Le Creusois. Le premier exprime qu'il souhaite acheter 250 t de noisettes bio décortiquées, soit l'équivalent de 167 à 250 ha de noisetiers. Le Creusois souhaite quant à lui acheter l'équivalent de 11 t de noisettes coque, ce qui représente 3 à 4 ha de noisetiers en agriculture conventionnelle.** Enfin, nous n'avons pas pu rencontrer la pâtisserie des Comtes de la Marche, mais si celle-ci se fournissait exclusivement en noisettes produites en Creuse, le territoire devrait être en mesure de fournir **60 t de noisettes coque, pour un total 17 à 24 ha de noiseraies.** Ainsi, au regard de ces éléments déclaratifs, il ressort que les besoins actuels des acheteurs locaux permettraient de faire filière : c'est un élément favorable à la faisabilité du projet.

Figure 6 : les principaux acteurs de la transformation de noisette en Creuse

UNE PRODUCTION ET DES DÉBOUCHÉS ANCRÉS SUR LE TERRITOIRE



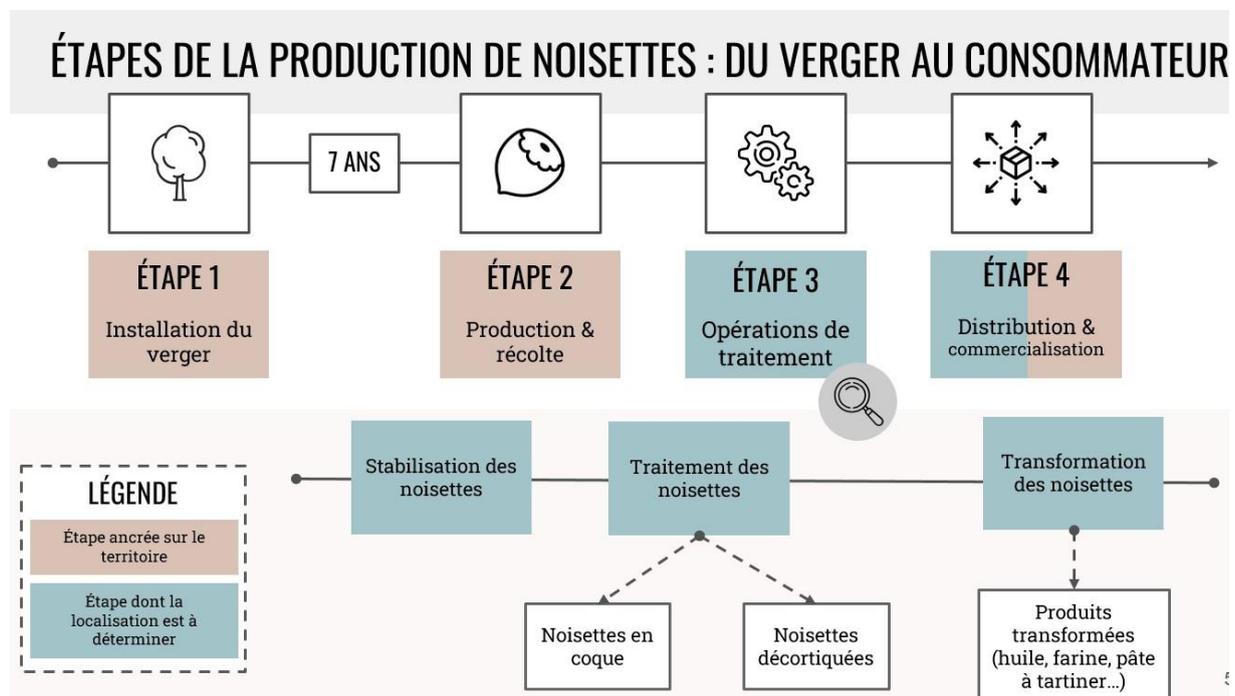
Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

B. Des choix à faire sur les opérateurs de transformation

Ainsi, d'après les entretiens réalisés, on comprend que le point qui pose question dans la structuration de la filière réside dans les opérations de traitement. Ces étapes peuvent être séparées en trois catégories :

- La stabilisation qui comporte les étapes de récolte, de nettoyage et de séchage de la noisette ;
- Le traitement qui assure le triage des noisettes vendues directement en coque, mais aussi le cassage et la séparation des amandons pour les noisettes décortiquées ;
- Les étapes de transformation de la noisette qui peuvent varier selon les produits transformés souhaités. On y trouve par exemple le concassage ou encore la torréfaction.

Figure 7 : Les choix à faire en matière de transformation



Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

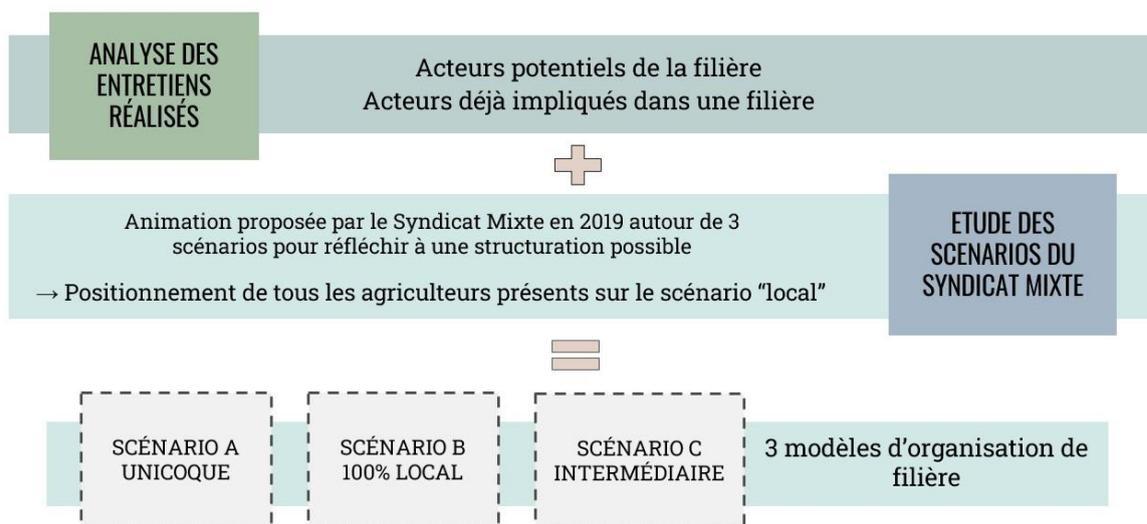
Afin de mieux comprendre les modèles d'organisation possibles de ces différentes étapes, nous nous sommes appuyés sur deux sources d'informations. Tout d'abord nous avons analysé les retours des personnes enquêtées. D'une part, les personnes du territoire afin de comprendre leurs attentes et les propositions d'organisation qu'ils avaient faites et, d'autre part, les personnes extérieures au territoire afin de comprendre comment elles structurent leur propre filière noisette et comment elles pourraient s'impliquer dans la Creuse.

Ensuite, nous avons pris en compte les scénarios qui avaient été proposés en 2019 lors de la table ronde. Dans le premier scénario, les noisettes en sortie de champs étaient directement envoyées à Unicoque. Dans le deuxième, une unité de stabilisation était présente sur la Creuse afin d'envoyer des noisettes déjà séchées à la coopérative. Enfin, dans le dernier, la chaîne entière de traitement avait lieu sur le territoire. Ce dernier scénario avait fait l'unanimité auprès des producteurs présents lors de cette table ronde.

Finalement, nous avons interprété ces différents résultats pour obtenir **3 modes d'organisation possibles, afin d'amener des pistes de réflexion : l'un entièrement dépendant d'Unicoque, un 100% local, et finalement, un intermédiaire.**

DES CHOIX À FAIRE SUR LES OPÉRATEURS DE TRANSFORMATION

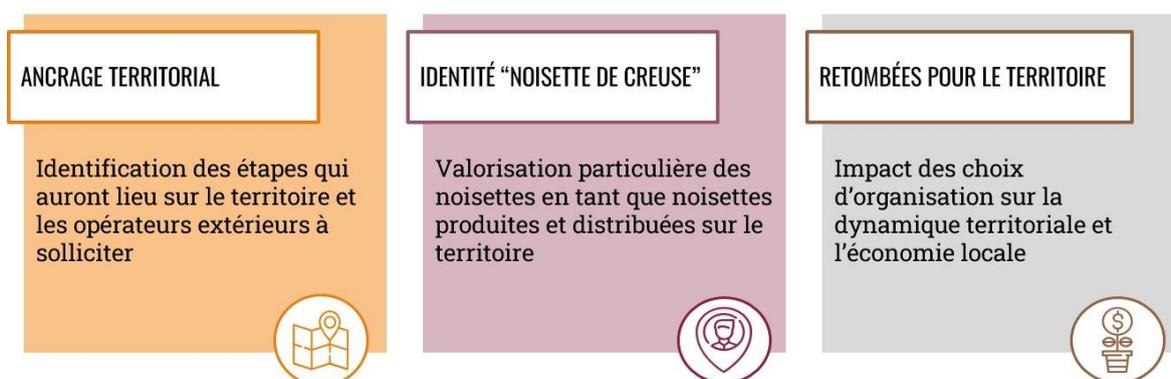
- Méthode d'appréhension des différents modes d'organisation possibles



Afin de comparer ces différents modes d'organisation, nous avons choisi de travailler sur trois indicateurs : **(i) l'ancrage territorial** afin de comprendre dans quelle mesure la filière est implantée sur le territoire, **(ii) l'identité noisette de Creuse** pour comprendre si la traçabilité du produit est envisageable puis, finalement, **(iii) les retombées pour le territoire** en termes de dynamique et d'économie locale.

DES CHOIX À FAIRE SUR LES OPÉRATEURS DE TRANSFORMATION

- Méthode d'appréhension des différents modes d'organisation possibles

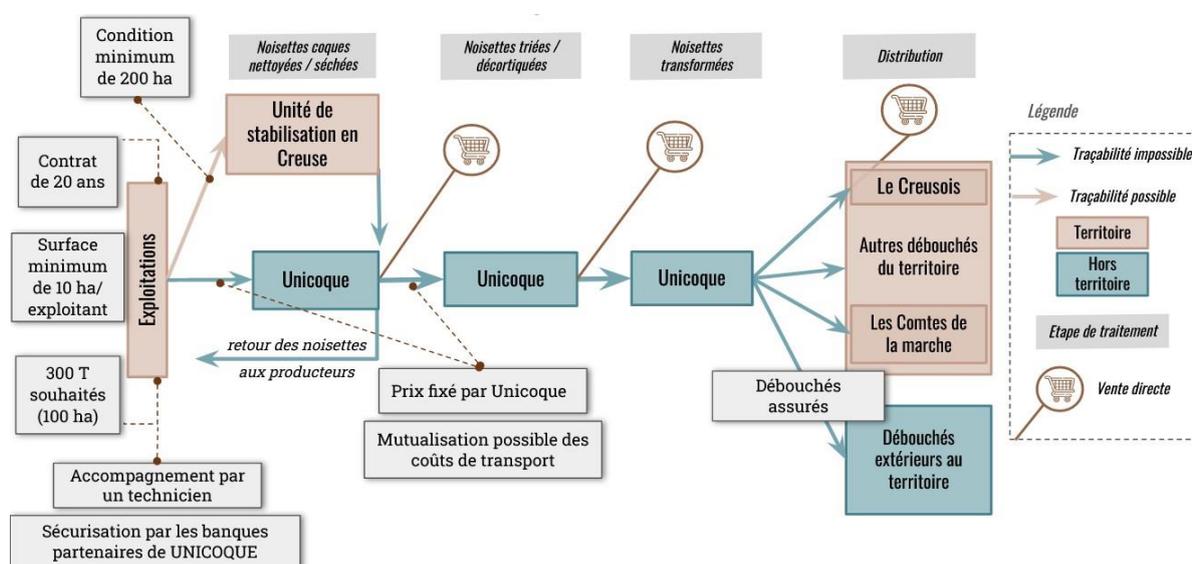


Enfin, avant de présenter les 3 scénarios, il est important de préciser que nous ne considérons que les cas de mutualisation des opérations, c'est-à-dire les cas où les différentes unités sont utilisées par plusieurs producteurs. De manière générale, les acteurs semblent favorables à une mutualisation des outils de traitement, puisque celle-ci permettrait de réduire les investissements importants et de compenser un manque de savoir-faire sur le territoire par le travail en collectif. Malgré tout, cela implique une proximité et une bonne entente entre les acteurs impliqués. Certaines étapes de traitement pourraient être effectuées à l'échelle de l'exploitation mais, dans l'hypothèse où l'on favorise la diversification des exploitations et donc de petites structures, la mutualisation est plus adaptée.

Modèle d'organisation avec UNICOQUE

Pour commencer ce premier scénario (inspiré du scénario A et du scénario B de la table ronde) considère une filière dépendante d'UNICOQUE. Deux chemins sont envisageables : soit la noisette est vendue directement en sortie de champs à UNICOQUE, soit après avoir été stabilisée. Avant d'analyser ce modèle d'organisation, il est important de comprendre sous quelle condition il peut être mis en place.

Figure 8 : Modèle d'organisation de filière avec UNICOQUE



Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

Premièrement, pour les exploitants, ce modèle d'organisation implique que les exploitants s'engagent pour un contrat de 20 ans avec la coopérative, qu'ils aient une surface minimum de 10 ha chacun et que l'ensemble de la surface en production sur l'ensemble du territoire représente 300 T de noisettes soit environ 100 ha.

De plus, la coopérative exige un minimum de 200 ha sur le territoire pour mettre en place une unité de stabilisation qui leur soit rentable.

En revanche, le partenariat avec la coopérative assure un accompagnement technique aux exploitants et une sécurité financière lors de la mise en place du verger, via la mise en place de partenariats entre UNICOQUE et certaines banques. Par ailleurs, les prix d'achat de la noisette sont définis par la coopérative et le prix pourrait être revu à la hausse s'il y a une unité de stabilisation sur le territoire. Dans le cas contraire, le prix est fixé à environ 1,80€/kg de noisettes.

La coopérative mutualise les transports et assure à tous les producteurs, peu importe leur localisation en France, de payer le même prix. Et finalement, un avantage de ce modèle d'organisation est l'assurance des débouchés, puisque cette étape est entièrement gérée par UNICOQUE.

Maintenant que nous avons présenté les conditions de mise en place de ce modèle d'organisation, nous pouvons revenir aux indicateurs que nous souhaitons étudier. Pour rappel, ces indicateurs sont l'ancrage territorial, l'identité préservée « Noisette de Creuse » et les retombées pour le territoire. L'analyse de ce modèle nous montre que ces trois indicateurs sont au rouge.

Concernant **l'ancrage territorial**, les différents opérateurs n'étant pas sur le territoire, il n'y aura pas de lien créé entre l'amont et l'aval de la filière. De plus, aucune réflexion n'est engagée concernant l'ancrage du projet dans l'histoire et les paysages du territoire. Enfin, certains producteurs pourraient se trouver exclus du projet s'ils ont moins de 10 ha de noisettes en production.

Concernant **l'identité « Noisette de Creuse »**, celle-ci est perdue dès le début du processus de traitement de la noisette et la traçabilité est difficilement envisageable pour UNICOQUE car elle serait trop coûteuse et demanderait une organisation particulière. Il propose tout de même un retour des noisettes aux producteurs mais rien ne garantit l'origine de ces noisettes.

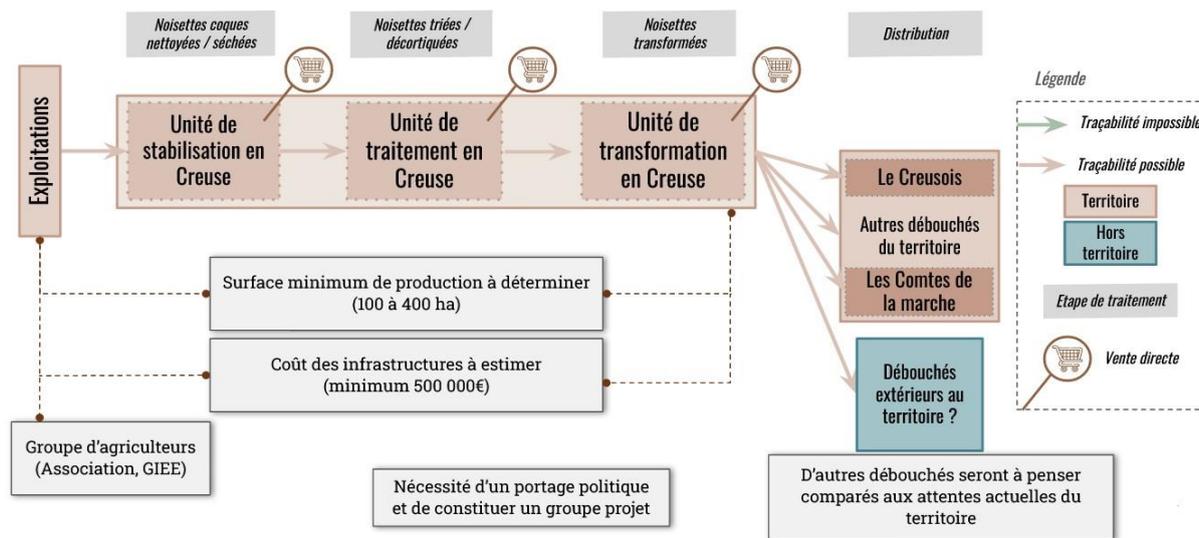
Concernant **les retombées sur le territoire**, la présence d'une unité de stabilisation permettrait de créer de l'emploi sur le territoire. En revanche, **l'idée d'une dépendance à une coopérative ne semble pas convenir aux producteurs**. Ce modèle ne permet pas de créer de synergie sur le territoire et la plus-value apportée par le traitement de la noisette reviendrait uniquement à la coopérative.

Finalement, dans chacun des entretiens réalisés sur le territoire cette option a été abordée et on comprend que **c'est un sujet sur lequel les avis sont opposés**. Pour certains, UNICOQUE est un acteur autour duquel il est pertinent de mutualiser. Le savoir-faire et l'expertise que la coopérative propose ne sont pas négligeables et certains enquêtés n'envisagent pas d'autres alternatives possibles. Pour d'autres, le contrat avec la coopérative se trouve être trop contraignant aux vues du contrat de 20 ans et des prix imposés par UNICOQUE. **Les acteurs du territoire souhaitent en général conserver une forme d'indépendance** et semblent être en demande d'une filière 100 % locale. Ce cas de figure constitue notre prochaine analyse.

Modèle d'organisation « 100% local »

Dans le cas d'une filière que nous avons qualifiée de «100% locale », chacune des étapes de traitement de la noisette, de la sortie du champ au consommateur, serait interne au territoire. La schématisation de cette filière est proposée sur la figure ci-dessous, accompagnée des points remarquables liés à la mise en place d'une telle filière en Creuse.

Figure 9 : Modèle d'organisation de filière « 100% local »



Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

Tout d'abord, dans un modèle comme celui-ci, il est important que les producteurs s'organisent entre eux par le biais d'un GIEE ou d'une association. En effet, au regard du discours des acteurs hors territoire, la structuration d'un groupe de producteurs solidaires semble être un argument clé pour les acteurs des filières existantes dans d'autres Régions de France.

Ensuite, il faudra estimer la surface minimum en production sur le territoire pour que les différentes unités de traitement soient rentables. Certaines estiment qu'il faudrait entre 300 et 400 ha sur le territoire, mais on a constaté un exemple de filière en cours de montage pour une surface bien inférieure à 100 ha en Bourgogne. En complément, il faut estimer le coût des infrastructures à mettre en place : en Bourgogne par exemple, la valeur de l'unité de stabilisation est estimée à 500 000€. Ces réflexions et les décisions prises nécessiteront la mise en place d'un groupe projet et un portage politique particulier du projet que nous aborderons par la suite.

Une fois ces éléments connus, nous pouvons proposer l'analyse des différents indicateurs choisis pour cette étude. Concernant l'**ancrage territorial**, ce modèle d'organisation permet de créer du lien entre l'amont et l'aval des étapes de traitement de la noisette. De plus, un projet autogéré par les producteurs permet l'implication de tous ceux souhaitant y prendre part. En effet, dès lors qu'un producteur est impliqué dans la mise en place de la filière, aucune surface minimale n'est requise.

Concernant l'**ancrage territorial**, la présence des différentes unités permet de créer de l'emploi sur le territoire et de participer à la dynamique locale. Les ateliers de diversification au sein d'exploitations en polyculture-élevage ont tendance à intéresser les nouvelles générations d'agriculteurs. Au cours de l'entretien avec le GIEE de Bourgogne plusieurs exemples de fermes ont été cités dans lesquelles les enfants des producteurs souhaitent s'impliquer dans la ferme familiale grâce à l'intérêt porté à la production de noix et de noisettes. De plus, une filière entièrement mise en place sur le territoire permet d'assurer la vente directe des noisettes à chacune des étapes de traitement. Cette condition assure une plus juste rémunération des agriculteurs et l'ensemble de la plus-value créée par le traitement revient aux acteurs locaux de la filière. Par ailleurs, la vente directe assure un lien entre les producteurs et les consommateurs davantage sensibilisés et crée des dynamiques communes pour valoriser les productions. Enfin, une gestion collective de l'unité de traitement assure aux agriculteurs de trouver plus simplement des consensus et de s'assurer qu'aucun producteur ne soit mis de côté.

Enfin, concernant l'**identité "Noisette de Creuse"**, la traçabilité du produit se trouve facilitée par les liens existants entre les différentes unités de traitement. Se fournissant en « hyper local », les entreprises assurant la distribution des noisettes peuvent facilement trouver des moyens de valoriser cette production. De plus, certaines de ces structures semblent prêtes à s'impliquer dans le développement de la filière locale.

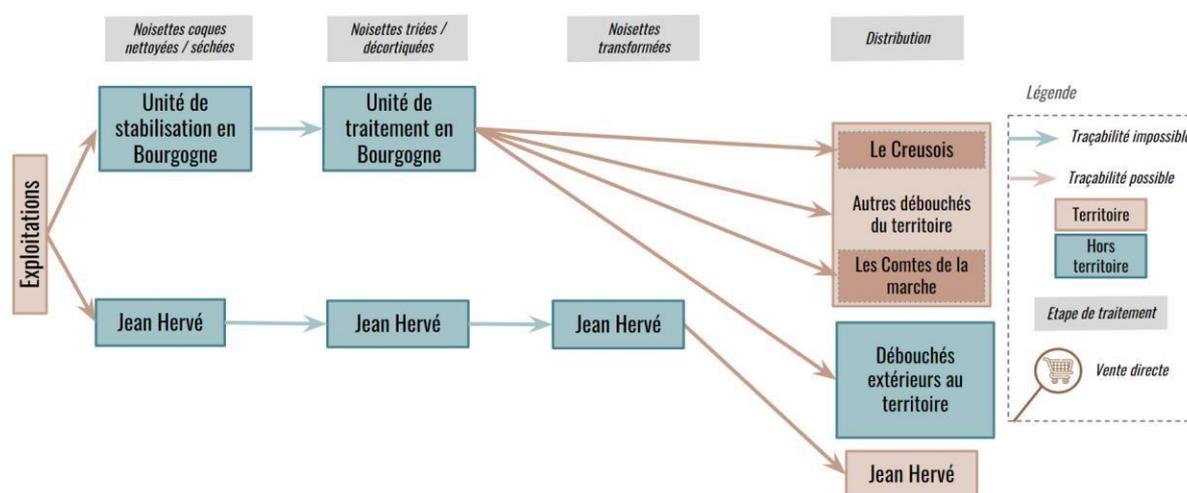
Finalement, les trois indicateurs de ce modèle d'organisation mettent en lumière les avantages et bienfaits qu'une filière 100% locale assure au territoire. Malgré tout, cette organisation nécessite de la coopération entre les producteurs et de nombreux investissements initiaux pour la mise en place des unités de traitement. Une telle organisation peut nécessiter un temps long d'implantation de la filière, le scénario suivant pourrait permettre d'envisager une structuration permettant de compenser ce temps.

Modèle d'organisation « intermédiaire »

Ce dernier scénario nous permet de comprendre que d'autres alternatives sont possibles. Si l'implantation des unités de traitement se trouve être trop difficile et coûteuse sur le territoire, il serait envisageable de travailler avec des structures extérieures au territoire mais différentes de UNICOQUE. Ce modèle permettrait de travailler avec des unités à plus petite échelle tout en permettant au producteurs et débouchés du territoire de conserver la mainmise sur la valorisation de la filière sur le territoire.

Ces chemins peuvent être considérés comme temporaires le temps que la filière s'implante vraiment sur le département. L'initiative lancée en Bourgogne pourrait par exemple servir de structure d'appui les premières années. Pour leur part, ils ont implanté de la noix pour laquelle ils ont été accompagnés par des agriculteurs du Lot et une fois les premières récoltes réalisées (l'an prochain) et la structuration des unités de traitement bien définies, ils pourront par exemple recevoir les noisettes de Creuse et les traiter. Ce travail permettrait de créer des liens avec d'autres producteurs de noisettes ayant un contexte climatique relativement proche et s'étant organisé indépendamment de la coopérative UNICOQUE. Ils ne souhaitent pas monter de coopérative afin de "s'éloigner des schémas classiques et de ne pas refaire la même erreur qu'avec les céréales". Ce mode d'organisation est proposé dans le schéma suivant.

Figure 10 : Modèle d'organisation de filière « intermédiaire »



Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

Les conditions de mise en place de ce modèle d'organisation résident dans le fait de solliciter de la prestation de service d'unités extérieures au territoire. Ce modèle suppose de travailler en partenariat avec des structures déjà existantes ou en cours de création qui seraient extérieures au territoire. Bien que deux exemples soient donnés dans la figure précédente, il est nécessaire de réfléchir et de se renseigner sur d'autres partenariats envisageables. Un autre point clé est la nécessité d'un portage politique et de la mise en place d'un groupe projet pour prendre les décisions concernant le contrat avec les unités extérieures et la valorisation de la noisette une fois revenue sur le territoire. Dans le cas de la Bourgogne par exemple, les

producteurs, au nombre de 9, se sont organisés sous forme d'association en premier lieu afin que tous les acteurs souhaitant s'impliquer puissent prendre part au projet. Et maintenant que la réflexion se précise sur le montage juridique des unités de transformation, ils travaillent en groupe plus restreint de producteurs organisés en GIEE. La sollicitation d'un technicien qualifié sur la production de noisettes reste indispensable, mais l'organisation en GIEE permet tout de même d'obtenir des financements et de faire avancer les connaissances en termes de productions. Dans ce modèle d'organisation, il pourra être conseillé de réaliser un voyage d'étude auprès d'acteurs d'une filière noisettes afin de comprendre les enjeux de cette et les partenariats à créer autour de celle-ci.

Concernant le chemin en lien avec l'entreprise locale *Jean Hervé*, c'est un cas particulier car cette unité de transformation serait sur le département de l'Indre mais un travail en coopération est déjà prévu avec les agriculteurs de la Creuse par le biais du GAB23. Toutefois, l'objectif n'est pas de valoriser les noisettes comme "produites en Creuse", selon cette structure *"la valorisation Noisette de France a aujourd'hui plus de poids que la valorisation que Noisette de Creuse"*. Quoi qu'il en soit, ce débouché est aujourd'hui le plus certain concernant les noisettes produites en Creuse car le projet est déjà en cours de construction.

Si l'on propose maintenant une analyse des indicateurs choisis pour cette étude. Dans un premier temps, nous pouvons constater que les unités de traitement étant extérieures au territoire, celles-ci ne permettent **pas d'ancrage territorial de la filière**. En revanche, si l'on fait appel aux unités externes uniquement pour de la prestation de service, les acteurs de la Creuse restent les principaux décisionnaires et gardent plus aisément la mainmise sur l'organisation de la filière. **L'ancrage territorial pourra donc être partiel** dans un premier temps puis s'intensifiera au fur et à mesure que la filière s'installera progressivement.

Dans un second temps, Il sera plus aisé de **conserver une identité de "noisettes de Creuse"** si l'on travaille avec de petites unités de traitement voisines au territoire. A petite échelle, celle-ci pourrait renvoyer les noisettes en Creuse et assurer la traçabilité. Ce discours est à nuancer dans le cas de Jean Hervé qui souhaitent se fournir avec des noisettes issus du territoire mais qui croit d'avantages en une reconnaissance "noisette d'origine France" que "Noisette d'origine Creuse"

Enfin, dans un dernier temps, concernant **les retombées pour le territoire**, une plus-value sur la noisette pourrait être conservée par les producteurs du territoire. Le travail avec des unités voisines et partageant des valeurs proches des producteurs Creusois peut permettre d'assurer un produit de qualité à un coût raisonnable. Ensuite, cette organisation assure des prises de décisions collectives favorisant une dynamique locale et des implications de plusieurs acteurs. Enfin, le recours à des prestations de service permet de limiter les investissements dans un premier temps tout en incitant les producteurs, déjà désireux d'essayer cette production, à sauter le pas.

Finalement, ces trois modèles d'organisation sont assez complémentaires et ne s'excluent pas les uns les autres : on pourrait imaginer que plusieurs modèles coexistent sur le territoire. En revanche, nous avons tout de même identifié la nécessité de s'organiser collectivement. Ainsi, les rôles que peuvent jouer les différents acteurs et la question du portage politique sont des enjeux clés à aborder pour traiter de la pertinence de ces organisations.

C. De la nécessité d'un portage politique

Pour mettre les opérateurs de la filière en musique, d'autres acteurs peuvent être sollicités afin de faciliter la structuration de la filière sur le territoire. Les enquêtés se sont notamment exprimés sur le financement du projet, son animation, son portage politique mais également sur le volet de l'accompagnement technique et de la gestion administrative.

- **Financement du projet** : Concernant le financement du projet, il ressort des entretiens que les attentes sont fortes vis-à-vis de la Région notamment, mais aussi du Département ou du reste des collectivités territoriales. Il faut tout de même noter que la Région est déjà impliquée dans le projet, car le contrat de dynamisation a été financé par les services de la DATAR. Il ressort également des entretiens que l'aide d'opérateurs privés pourrait être sollicitée : un acteur de la commercialisation envisage en effet de réaliser des enveloppes solidaires à destination des producteurs « *pour que le projet ait un sens* ».
- **Gestion administrative & animation du projet** : Concernant la gestion administrative et l'animation du projet, les avis sont plutôt homogènes. Selon les enquêtés, c'est au Syndicat Mixte Est-Creuse Développement que reviennent ces tâches. D'après eux, le Syndicat pourrait faciliter la recherche de financements tout en « *maintenant le projet vif* » (- Exploitant agricole). Ce rôle peut naturellement s'inscrire au sein des missions portées par le Syndicat Mixte.

De plus, il ressort des entretiens que la Chambre d'agriculture de la Creuse favorise déjà un modèle d'organisation. Celle-ci déclare en effet qu'en cas de partenariat avec UNICOQUE, elle pourrait jouer un rôle d'animation comme ses homologues le font déjà en Bourgogne ou dans le Lot-et-Garonne. Elle pourrait alors promouvoir le projet ou aider à la négociation de crédits différés auprès des banques. Cependant, sans partenariat avec la coopérative, l'implication envisagée semble plus compliquée pour la Chambre. Elle déclare néanmoins qu'elle sera toujours présente pour essayer de guider les exploitants intéressés par la noisette.

- **Accompagnement technique** : Au sujet de l'accompagnement technique, certains acteurs déclarent que le Syndicat Mixte a également un rôle à jouer. Selon eux, le Syndicat pourrait financer un technicien qui ferait office de référent sur la noisette en Creuse. Pourtant, ce rôle ne s'inscrit pas véritablement au sein des missions portées par le Syndicat Mixte.

Pour certains, des établissements d'enseignement à l'instar de Bordeaux Sciences Agro ou du lycée agricole d'Ahun pourraient aussi être sollicités sur ce volet. Pour d'autres, le Groupement des Agriculteurs Biologistes de la Creuse (GAB23) pourrait également accompagner les producteurs engagés dans une production de noisettes en agriculture biologique.

Enfin, la Chambre d'agriculture de la Creuse ne semble pas disposée à acquérir des compétences sur la noisette alors que l'accompagnement technique des exploitants constitue un sujet au plein cœur de ses missions et que, sur d'autres territoires comme la Bourgogne, l'aide de la Chambre est qualifiée « d'aubaine ».

- **Portage politique du projet** : Concernant le portage politique du projet, certains acteurs expriment que ce n'est pas au Syndicat Mixte de le porter politiquement, mais bien au Département ou à la Région. En effet, d'après eux, le Syndicat ne représente pas l'échelle la plus pertinente. Un enquêté déclare à cet effet que, « *si le projet était porté par le département, il aurait déjà un autre impact* » (- Association). Notons toutefois qu'il s'agit plus d'un problème d'échelle que d'un problème d'acteur. Enfin, l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse pourrait également être impliquée à travers son projet alimentaire territorial.

DE LA NÉCESSITÉ D'UN PORTAGE POLITIQUE

FINANCEMENT DU PROJET 	<ul style="list-style-type: none"> - Fortes attentes vis-à-vis de la Région, du département & des collectivités - La Région est déjà impliquée - L'aide d'acteurs privés peut également être sollicitée (enveloppes solidaires, etc.)
GESTION ADMINISTRATIVE 	<ul style="list-style-type: none"> - Selon les enquêtés, ces tâches reviennent au Syndicat Mixte - Rôle : trouver des sources de financement & "maintenir le projet vivant" - Exploitant agricole
ANIMATION DU PROJET 	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de partenariat avec UNICOQUE, la CA23 déclare qu'elle pourrait s'impliquer - Rôle : Aider à la négociation de crédits & promouvoir le projet - En l'absence de partenariat, son implication est perçue comme plus difficile
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour certains, le Syndicat Mixte a un rôle à jouer en finançant un technicien - Des établissements d'enseignement supérieur pourraient être sollicités - Le GAB 23 pourrait accompagner les producteurs en agriculture biologique - La CA23 ne semble pas disposée à acquérir des compétences techniques
PORTAGE POLITIQUE 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Syndicat Mixte n'est pas perçu comme l'échelle la plus pertinente - "Si le projet était porté par le département, il aurait déjà un autre impact" - Association

Cependant, il ressort des entretiens que le degré d'implication de chaque acteur n'est pas le même en fonction du modèle d'organisation de filière retenu. Nous avons représenté ce degré d'implication au sein d'un tableau, qui peut se lire aussi bien en lignes qu'en colonnes.

Tableau 3 : Degré d'implication des parties prenantes en fonction du modèle d'organisation de filière

RÔLE	STRUCTURE	A : UNICOQUE	B : 100% LOCAL	C : MODÈLE INTERMÉDIAIRE
Financement	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	+	+++	++
	OPÉRATEURS PRIVÉS	+++ (UNICOQUE)	+	+++ (Jean Hervé, Le Creusois)
Gestion administrative & animation	SYNDICAT MIXTE		+++	++
	CA 23	++	+	+
Accompagnement technique	SYNDICAT MIXTE		+++	++
	ETABLISSEMENTS DE FORMATION		+	+
Portage politique	RÉGION, DÉPARTEMENT & AGENCE D'ATTRACTIVITÉ CREUSE	++	+++	+++

Source : Etude 3A APTERIA-BSA, 2022

En colonne, ce tableau montre que le modèle d'organisation avec UNICOQUE demande moins d'implication de la part des acteurs du territoire puisque tout est pris en charge par la coopérative. Cependant, le revers de la médaille est que les acteurs du territoire n'auront peut-être pas leur mot à dire quant à la façon dont se déploie la filière en Creuse.

Pour les modèles d'organisation sans UNICOQUE, le degré d'intervention des acteurs du territoire est forcément plus fort. Certains enquêtés recommandent alors de créer une société coopérative d'intérêt collectif afin de fédérer les acteurs et d'intégrer les collectivités territoriales au processus décisionnel. En effet, une SCIC est une forme juridique qui permet d'associer toute personne physique ou morale, qu'elle soit de droit public ou privé autour d'un projet commun.

Enfin, en ligne, ce tableau montre que quel que soit le modèle d'organisation retenu, le projet doit être porté politiquement afin de coordonner chacune de ses étapes et de lui donner une ligne politique. Cette nécessité de portage politique est d'autant plus forte pour les modèles alternatifs à UNICOQUE, puisqu'ils impliquent de s'organiser collectivement pour les étapes de transformation et de distribution au cas où la production dépasserait les besoins actuels des débouchés locaux.

Conclusion

Notre travail sur la faisabilité de la structuration d'une filière noisette locale en Creuse nous a montré que des éléments sont propices à la création d'une filière noisettes locales en Creuse. En effet, même si elle n'est pas exploitée, la noisette est présente dans l'imaginaire collectif des acteurs interrogés. De plus, les acteurs interviewés sont favorables et motivés par la création d'une telle filière en Creuse, car ils la perçoivent comme une source de dynamisme et de développement. Enfin, la conjoncture du marché mondial de la noisette est également favorable au projet.

Par ailleurs, si des freins ont été identifiés par les interlocuteurs, ceux-ci peuvent être surmontés. En effet, l'eau s'est révélée être un enjeu essentiel auquel il faudra pouvoir réfléchir et échanger pour trouver des solutions. De plus, un besoin de données techniques et de formation est ressorti mais cela peut être solutionné avec des expertises plus larges que le territoire. Le facteur temporalité de la productivité est fortement impactant financièrement mais des solutions peuvent être trouvées. Cependant, la valorisation par le tourisme semble devoir être nuancée bien que cet élément soit à prendre en compte pour la dynamique et le développement de cette filière. Par ailleurs, une action majeure reste celle de pouvoir discuter des modalités d'organisation de la filière. En effet, plusieurs structurations sont possibles en fonction de l'opérateur de transformation choisi. Si des choix restent à faire quant à la localisation des étapes de transformation, sur la possibilité de conserver l'identité des noisettes produites en Creuse ou même sur les retombées économiques attendues pour le territoire, notons toutefois que plusieurs modèles de structuration peuvent coexister. En tout cas, quel que soit le modèle de structuration choisi, la nécessité d'un portage politique du projet est fortement ressortie des enquêtes de terrain. Il faudra alors déterminer politiquement si un modèle de filière où toutes les étapes sont sur le territoire doit être privilégié ou si, au contraire, le choix est fait de délocaliser certaines étapes. Il revient donc à tous les acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, et collectivités territoriales) de faire part de leur engagement à bâtir ce projet de filière locale de noisette en Creuse.

RAPPEL SUR LES GRANDES IDÉES



UN CONTEXTE PROPICE

Noisette

- Présente dans l'imaginaire collectif
- Mais pas exploitée

Filière

- Des acteurs favorables
- Source de dynamisme et de développement
- Un marché opportun

DES FREINS À PRENDRE EN COMPTE

- L'eau : un enjeu essentiel
- Besoin de données techniques et de formation
- Une temporalité impactante financièrement
- Une valorisation par le tourisme nuancée

GRANDES ORIENTATIONS POUR LE PROJET

PLUSIEURS STRUCTURATIONS POSSIBLES

- Selon le(s) opérateur(s) de la transformation
- Plusieurs modèles peuvent coexister

DES CHOIX À EFFECTUER

- La localisation des étapes de transformation
- L'identité creusoise de la filière
- Les retombées économiques pour le territoire



→ Nécessité d'un **portage politique**